

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 14, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to examine Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

Senator Arnot: Senator David Arnot from Saskatchewan, Treaty 6 territory.

Senator Greenwood: Margo Greenwood from British Columbia, Treaty 6 territory.

Senator Martin: Good evening. Yonah Martin from British Columbia. Hello.

Senator Coyle: Good evening and welcome. Mary Coyle from Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

Senator LaBoucane-Benson: Good evening. Patti LaBoucane-Benson from Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Audette: [*Innu-aimun spoken*] Michèle Audette from Quebec.

The Chair: Today, we will continue the committee's study on Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Before we begin, I would like to ask everyone to please keep your exchanges brief. Due to time limitations, each senator will have five minutes to ask a question and receive an answer.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 juin 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par souligner que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire ancestral traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinabe, qui accueille maintenant de nombreux autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'île de la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis, d'Epekwitk, aussi connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité des peuples autochtones.

Je vais maintenant demander aux sénateurs qui sont ici de se présenter en précisant leur nom et la province ou le territoire d'où ils viennent.

Le sénateur Arnot : Sénateur David Arnot, de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique, territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Martin : Bonsoir. Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Coyle : Bonsoir et bienvenue. Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Bonsoir. Patti LaBoucane-Benson, du territoire du Traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice Audette : [*Mots prononcés en innu-aimun*] Michèle Audette, du Québec.

Le président : Aujourd'hui, nous poursuivons l'étude du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Avant de commencer, j'aimerais demander à tout le monde de s'en tenir à des échanges courts. En raison des contraintes de temps, chaque sénateur disposera de cinq minutes pour poser une question et recevoir une réponse.

We will give priority to committee members and then move on to other colleagues. If there is time, we will begin a second round. In addition, I will ask witnesses to provide any outstanding answers in writing before the end of the week.

I would now like to introduce our first panel of witnesses: From the 60s Scoop Legacy of Canada, we have with us Katherine Strongwind, Director. From the Native Women's Association of Canada, we have Carol McBride, President; and Lisa J. Smith, Interim Adviser to the President. And we have, as an individual, David MacDonald, Professor of Political Science at the University of Guelph.

Thank you all for joining us today. The witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators.

To help keep us on time and to ensure equity for all, once you have reached the four-minute mark in your time, I will hold up this sign to let you know that you have one minute left. Please be mindful so that I do not have to cut you off because that's the worst part of my job.

I will now invite Katherine Strongwind to deliver her opening remarks.

Katherine Strongwind, Director, 60s Scoop Legacy of Canada: *Boozhoo* and good evening. My name is Katherine Strongwind. I am an Indigenous adoptee from Winnipeg, Manitoba. I was adopted as a newborn into a non-Indigenous family who I no longer speak to.

Both of my biological parents died before I was 12 years old, and I have four siblings, three of whom I have never met. The brother I did meet in 2019 died of an overdose in June 2020. It was over a month before I learned of his death.

I share this with you to highlight that Sixties Scoop survivors and our families continue to deal with the effects related to our forced removal and adoption, as well as the intergenerational trauma of Indian residential schools and Indian day schools.

Today, I come to you from the unceded territory of the T'Sou-ke Nation, as the volunteer director of the 60s Scoop Legacy of Canada and the adviser to the Minister of Jobs, Economic Development and Innovation for the Province of British Columbia.

I'd like to thank Senator Mary Jane McCallum for putting my name forward to speak to you today on Bill C-29.

Nous allons donner la priorité aux membres du comité, puis nous passerons à nos autres collègues. S'il reste du temps, nous entamerons un deuxième tour. De plus, je demanderais aux témoins de fournir par écrit, avant la fin de la semaine, toute réponse qu'ils n'auront pas eu le temps de donner.

J'aimerais maintenant vous présenter notre premier groupe de témoins : Katherine Strongwind, directrice de 60s Scoop Legacy of Canada. De l'Association des femmes autochtones du Canada, nous accueillons Carol McBride, présidente, et Lisa J. Smith, conseillère intérimaire de la présidente. Nous accueillons également, à titre personnel, David MacDonald, professeur de science politique à l'Université de Guelph.

Merci à tous de vous joindre à nous aujourd'hui. Les témoins feront une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs.

Pour nous aider à respecter les délais et à assurer l'équité pour tous, une fois que vous serez rendus à quatre minutes, je vous ferai signe qu'il vous reste une minute. Je vous demanderais de faire attention pour que je n'aie pas à vous interrompre, parce que c'est ce que j'aime le moins dans mon travail.

J'invite maintenant Katherine Strongwind à faire sa déclaration préliminaire.

Katherine Strongwind, directrice, 60s Scoop Legacy of Canada : *Boozhoo* et bonsoir. Je m'appelle Katherine Strongwind. Je suis une adoptée autochtone de Winnipeg, au Manitoba. J'ai été adoptée à la naissance par une famille non autochtone à laquelle je ne parle plus.

Mes deux parents biologiques sont décédés avant que j'aie 12 ans, et j'ai quatre frères et sœurs, dont trois que je n'ai jamais rencontrés. Le frère que j'ai rencontré en 2019 est décédé d'une surdose en juin 2020. Il a fallu plus d'un mois avant que j'apprenne qu'il était décédé.

Je vous en fais part pour souligner que les survivants de la rafle des années 1960 et les membres de nos familles continuent de composer avec les effets liés à notre enlèvement et à notre adoption forcés, ainsi qu'avec le traumatisme intergénérationnel des pensionnats et des externats indiens.

Aujourd'hui, je m'adresse à vous depuis le territoire non cédé de la nation de T'Sou-ke à titre de directrice bénévole de 60s Scoop Legacy of Canada et de conseillère de la ministre de l'Emploi, du Développement économique et de l'Innovation de la Colombie-Britannique.

J'aimerais remercier la sénatrice Mary Jane McCallum d'avoir proposé que je prenne la parole devant vous aujourd'hui pour parler du projet de loi C-29.

The 60s Scoop Legacy of Canada is a national, peer support, non-profit organization formed in 2017. We work to advocate for Sixties Scoop survivors, to create awareness and education on the Sixties Scoop and to promote healing and wellness for survivors and our families. Our board is inclusive of First Nations, non-status, Métis and Inuit survivors. We have never received any government operations funding since our inception.

Our board of 13 survivors, in principle, supports Bill C-29, with three amendments to the proposed legislation. First and foremost, there must be at least one grassroots Sixties Scoop survivor on the council.

As direct survivors of the government's assimilationist policies and legislation — that had long-lasting effects that we continue to suffer from — we must have a seat at the table where decisions about our healing are being made.

Our removal did not just affect us. It deeply wounded our parents, siblings, grandparents, children, aunts, uncles, cousins, elders and communities.

In 2021, alongside former senator Murray Sinclair, we called on the federal government to commission a national inquiry into the Sixties Scoop. This is an important step toward truth and healing for many survivors, yet the ministers have not responded to our calls.

To date, Sixties Scoop survivors and our parents, as well as those who died in care or at the hands of their custodians, have not truly been recognized by the federal government with an inquiry, apology or healing support.

This is part of the work that we do at the 60s Scoop Legacy of Canada: We raise awareness of the unique experiences of Sixties Scoop survivors, and the need for healing support for us and our families. It is only fitting, then, that we nominate a member of our board to the national council for reconciliation in order to continue the work that we do on behalf of Indigenous survivors of child welfare and forced adoption.

Second, the national council for reconciliation must have a non-status representative. Many non-status peoples have been dispossessed of their treaty and status rights in order to strip Indians and half-breeds of their rights to land by the federal government.

On my father's side, my great-grandmother was opted out of treaty status at three years old by her father in the promise of Métis Scrip by the government — which, as we all know, rarely

60s Scoop Legacy of Canada est un organisme national sans but lucratif de soutien par les pairs créé en 2017. Nous défendons les intérêts des survivants de la rafle des années 1960, sensibilisons les gens à la rafle des années 1960 et faisons la promotion de la guérison et du bien-être des survivants et de nos familles. Notre conseil d'administration compte des survivants des Premières Nations, indiens non inscrits, métis et inuits. Nous n'avons jamais reçu de financement des programmes gouvernementaux depuis la création de notre organisme.

Notre conseil d'administration, composé de 13 survivants, appuie en principe le projet de loi C-29, moyennant trois amendements. D'abord et avant tout, il doit y avoir au moins un survivant de la rafle des années 1960 au conseil.

En tant que survivants directs des politiques et des lois d'assimilation du gouvernement — qui ont eu des effets à long terme dont nous continuons de souffrir —, nous devons avoir un siège à la table où sont prises les décisions concernant notre guérison.

Notre enlèvement n'a pas affecté que nous. Il a profondément blessé nos parents, nos frères et sœurs, nos grands-parents, nos enfants, nos tantes, nos oncles, nos cousins, nos aînés et nos collectivités.

En 2021, de concert avec l'ancien sénateur Murray Sinclair, nous avons demandé au gouvernement fédéral de lancer une enquête nationale sur la rafle des années 1960. Il s'agit d'une étape importante vers la vérité et la guérison pour de nombreux survivants, mais les ministres n'ont pas répondu à nos appels.

À ce jour, le gouvernement fédéral n'a pas vraiment reconnu les survivants de la rafle des années 1960 et nos parents, non plus que ceux qui sont morts dans un foyer d'accueil ou aux mains de leurs gardiens, par une enquête, par des excuses ou par du soutien à la guérison.

Cela fait partie du travail que nous accomplissons à 60s Scoop Legacy of Canada : nous sensibilisons les gens aux expériences uniques des survivants de la rafle des années 1960 et à la nécessité d'un soutien à la guérison pour nous et nos familles. Il est donc tout à fait approprié que nous nommions un membre de notre conseil d'administration au Conseil national de réconciliation, afin de poursuivre le travail que nous faisons au nom des survivants autochtones de la protection de l'enfance et de l'adoption forcée.

Ensuite, le Conseil national de réconciliation doit compter un représentant qui soit un Indien non inscrit. De nombreux Indiens non inscrits ont été dépossédés de leurs droits issus de traités et de leur statut lorsque le gouvernement fédéral a voulu priver les Indiens et les sang-mêlé de leurs droits fonciers.

Dans ma famille paternelle, le père de mon arrière-grand-mère a renoncé pour elle, lorsqu'elle avait 3 ans, à son statut d'Indien visé par un traité en échange d'un certificat de Métis promis par

happened. We also know now that this was a ruse to allow non-Indigenous settlers to purchase homesteads and property on stolen Indian land.

Non-status peoples continue to be under-represented in discussions about reconciliation. Therefore, there must be a representative of non-status Indians on the council as a person with lived experience — and not as an office-holder.

Lastly, the national council for reconciliation must have a mechanism for preventing Indigenous identity fraud or “pretendians.” Self-identification is no longer an acceptable means of proof of Indigeneity. Not only is it morally and ethically wrong to falsely claim to be Indigenous, it is an insult to those of us who were taken from our families, and who have worked hard to re-establish our connections to our culture and community. There should be no occasion where a non-Indigenous person sits on the council, in our view.

In closing, the 60s Scoop Legacy of Canada is in support of Bill C-29 to create the national council for reconciliation with those three amendments.

We thank all of the legislators for their work on this important step toward fulfilling the Truth and Reconciliation Commission’s Calls to Action 53 to 56, and we echo the calls for the government to provide adequate funding for the national council to be successful.

Meegwetch. Thank you. I appreciate the time today.

The Chair: Thank you, Ms. Strongwind. I will now invite President McBride to deliver her opening remarks.

Carol McBride, President, Native Women’s Association of Canada: Good evening. It’s with great pleasure to be here today on the unceded and unsundered territory of the Anishinaabe Algonquin Nation — my homeland.

I want to thank the honourable committee members for your good work.

Bill C-29 is an important piece for truth and reconciliation — perhaps it’s the most important piece because it is about implementation. It is about ensuring that the 94 Calls to Action are implemented.

The Honourable Murray Sinclair, the Chair of the Truth and Reconciliation Commission of Canada, has said, “Education got us into this mess and education will get us out of it.”

le gouvernement, qui, comme nous le savons tous, a rarement été remis. Nous savons aussi maintenant qu’il s’agissait d’une ruse pour permettre aux colons non autochtones d’acheter des lots de colonisation et des propriétés sur des terres indiennes volées.

Les Indiens non inscrits continuent d’être sous-représentés dans les discussions sur la réconciliation. Il doit donc y avoir un représentant des Indiens non inscrits au conseil en tant que personne ayant une expérience vécue, et non en tant que titulaire d’une charge publique.

Enfin, le Conseil national de réconciliation doit être doté d’un mécanisme pour prévenir la fraude à l’identité autochtone ou les « faux Indiens ». L’auto-identification n’est plus un moyen acceptable de prouver l’indigénéité. Il est non seulement moralement et éthiquement répréhensible de prétendre faussement être Autochtone, mais c’est aussi une insulte pour ceux d’entre nous qui ont été arrachés à leur famille et qui ont travaillé fort pour rétablir nos liens avec notre culture et notre communauté. À notre avis, il ne devrait jamais y avoir de membre non autochtone au conseil.

Pour terminer, je voudrais dire que 60s Scoop Legacy of Canada appuie le projet de loi C-29, qui vise à créer le Conseil national de réconciliation, moyennant ces trois amendements.

Nous remercions tous les législateurs de leur travail sur cette étape importante vers la mise en œuvre des appels à l’action 53 à 56 de la Commission de vérité et réconciliation, et nous faisons écho aux appels lancés au gouvernement pour qu’il fournisse un financement qui assurera la réussite du conseil national.

Meegwetch. Merci du temps que vous m’avez accordé aujourd’hui.

Le président : Merci, madame Strongwind. J’invite maintenant Mme McBride à faire sa déclaration préliminaire.

Carol McBride, présidente, Association des femmes autochtones du Canada : Bonsoir. Je suis très heureuse d’être ici aujourd’hui, sur le territoire non cédé et non abandonné de la nation algonquine anishinabe, ma terre natale.

Je tiens à remercier les honorables membres du comité de leur bon travail.

Le projet de loi C-29 est un élément important pour la vérité et la réconciliation : c’est peut-être l’élément le plus important parce qu’il concerne la mise en œuvre. Il concerne le fait de veiller à ce que les 94 appels à l’action soient mis en œuvre.

L’honorable Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, a dit : « L’éducation nous a mis dans ce pétrin, et l’éducation nous en sortira. »

The following are things that we know. We know that Article 3 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples states:

Indigenous peoples have the right to self-determination. By virtue of that right they freely determine their political status and freely pursue their economic, social and cultural development.

We know that colonial processes often perpetuate harms to the people I represent: the grassroots women, girls, transgender and gender-diverse peoples from coast to coast to coast.

We know that the Truth and Reconciliation Commission's Call to Action 53 states:

We call upon the Parliament of Canada, in consultation and collaboration with Aboriginal Peoples, to enact legislation to establish a National Council for Reconciliation.

The Native Women's Association of Canada, or NWAC, was not consulted. If we were, we would have been included in the original text of the bill. However, I am happy that the bill was amended at the committee stage in the House of Commons. I am glad that the House of Commons recognizes how NWAC will help the council achieve its mandate.

We also know that the purpose of the council is to advance reconciliation with Indigenous peoples, and, pursuant to clause 7(d) of the bill, in carrying out its purpose, the council is to monitor policies and programs of the Government of Canada, and federal laws, that affect Indigenous peoples.

NWAC is an established leader in this regard. NWAC offers a distinct voice in advocating for missing and murdered Indigenous women and girls.

It's important to keep in mind that NWAC is an inclusive voice. Our membership is inclusive of First Nations on-reserve and off-reserve, status and non-status, Métis and Inuit.

We know that colonial harms are perpetuated under the Indian Act. Indigenous women and their descendants — those who, in the mind of the government, do not hold rights — continue to be disenfranchised. NWAC ensures their rights are upheld, and that they are represented at tables. We also represent urban Indigenous peoples.

We are a voice for those who are no longer with us — those whose rights have been trampled. There is a genocide in this country.

Voici ce que nous savons. Nous savons que l'article 3 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dit ceci :

Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.

Nous savons que les processus coloniaux perpétuent souvent les torts causés aux gens que je représente, c'est-à-dire les femmes, les filles, les personnes transgenres et les personnes de diverses identités de genre d'un océan à l'autre.

Nous savons que l'appel à l'action 53 de la Commission de vérité et réconciliation dit ceci :

Nous demandons au Parlement du Canada, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, d'adopter une loi visant à établir un Conseil national pour la réconciliation.

L'Association des femmes autochtones du Canada, ou l'AFAC, n'a pas été consultée. Si nous l'avions été, nous aurions été inclus dans le texte original du projet de loi. Cependant, je suis heureuse que le projet de loi ait été amendé à l'étape de l'étude en comité à la Chambre des communes. Je suis heureuse que la Chambre des communes reconnaisse que l'AFAC aidera le conseil à remplir son mandat.

Nous savons également que l'objectif du conseil est de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et, conformément à l'alinéa 7d) du projet de loi, de surveiller les politiques, lois et programmes fédéraux qui ont une incidence sur les peuples autochtones.

L'AFAC est un chef de file reconnu à cet égard. L'AFAC offre une voix distincte pour défendre les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Il est important de garder à l'esprit que l'AFAC est une voix inclusive. Nous comptons parmi nos membres des membres des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve, des Indiens inscrits et non inscrits, des Métis et des Inuits.

Nous savons que les torts coloniaux sont perpétués par la Loi sur les Indiens. Les femmes autochtones et leurs descendants — les gens qui, dans l'esprit du gouvernement, ne détiennent pas de droits — continuent d'être aliénés. L'AFAC veille à ce que leurs droits soient respectés et à ce qu'ils soient représentés dans les négociations. Nous représentons également les Autochtones vivant en milieu urbain.

Nous sommes la voix de ceux qui ne sont plus avec nous, de ceux dont les droits ont été bafoués. Il y a un génocide au Canada.

We know that one of the federal pathways of the Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls is “ignoring the agency and expertise of Indigenous women, girls” I commend the parliamentary process for ensuring that our women’s agencies and expertise will be included.

Finally, we know that section 35(4) of the Constitution Act, 1982 recognizes and affirms existing Aboriginal and treaty rights which are guaranteed equally to male and female persons.

I live by the Seven Grandfather Teachings — one of which is truth. I hope that we can all work together to live our truth and to implement the 94 Calls to Action.

Again, to reiterate the belief of the Honourable Murray Sinclair, when we know better, we do better.

Thank you. *Meegwetch*.

The Chair: Thank you, President McBride. I will now invite Dr. David MacDonald to deliver his opening remarks.

David MacDonald, Professor of Political Science, University of Guelph, as an individual: *Meegwetch*. Thank you for inviting me to appear today. I am an Indo-Trinidadian-Scottish settler originally from Treaty 4 territory, but I’m speaking from Tāmaki Makaurau, or Auckland, which is the ancestral home of nine Māori iwi who are *mana whenua* and have *kaitiakitanga*, or guardianship, over this land. It is also my fiftieth birthday this morning.

Thank you to Senator McCallum and her staff for their support as I prepared for this meeting. I have eight recommendations. Since some call for amendments to Bill C-29, I will provide precise wording during the question-and-answer session.

The wording is in my brief, which the clerk has, so the committee members may consider it as part of my testimony. I have a longer 4,500-word brief with more detail if the committee members would like to see this, too.

First, I recommend increasing the federal funding to, at least, \$450 million — \$600 to \$800 million would be better — for the council so that it can be independent and generate its own revenue. This is in line with the Aboriginal Healing Foundation model, which became self-sustaining from a total investment of \$515 million. The council will need money to collect data, bring in witnesses and maintain a staff of researchers and community-engaged scholars. The council can also fund projects at the community level to promote reconciliation. Funds could

Nous savons que l’une des voies fédérales du rapport final de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est « refuser de reconnaître la capacité d’agir et de l’expertise des femmes et des filles autochtones [...] ». Je félicite les parlementaires de veiller à ce que la capacité d’agir et l’expertise de nos femmes soient incluses.

Enfin, nous savons que le paragraphe 35(4) de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît et confirme des droits ancestraux et issus de traités qui sont garantis aussi bien aux hommes qu’aux femmes.

Je vis selon les enseignements des sept grands-pères, dont l’un est la vérité. J’espère que nous pourrions tous travailler ensemble pour vivre notre vérité et mettre en œuvre les 94 appels à l’action.

Encore une fois, pour reprendre la conviction de l’honorable Murray Sinclair, nous agissons mieux lorsque nous en savons davantage.

Merci. *Meegwetch*.

Le président : Merci, madame McBride. J’invite maintenant M. David MacDonald à faire sa déclaration préliminaire.

David MacDonald, professeur de sciences politiques, Université de Guelph, à titre personnel : *Meegwetch*. Je vous remercie de m’avoir invité à comparaître aujourd’hui. Je suis un colon indo-trinidadien-écossais originaire du territoire visé par le Traité n° 4, mais je vous parle de Tāmaki Makaurau, ou Auckland, la terre ancestrale de neuf Māori iwi qui sont *mana whenua* et qui assurent la *kaitiakitanga* — la protection — du territoire. C’est aussi mon 50^e anniversaire ce matin.

Je remercie la sénatrice McCallum et son personnel de leur soutien pendant mes préparatifs en vue de la réunion. J’ai huit recommandations. Étant donné que certaines d’entre elles demandent des amendements au projet de loi C-29, je fournirai un libellé précis pendant la période des questions.

Le libellé se trouve dans mon mémoire, que la greffière a en main, de sorte que les membres du comité peuvent consulter le tout durant mon témoignage. J’ai un mémoire plus long de 4 500 mots qui contient plus de détails, si les membres du comité souhaitent le consulter.

Premièrement, je recommande d’augmenter le financement fédéral à au moins 450 millions de dollars — 600 à 800 millions de dollars seraient mieux — pour que le conseil puisse être indépendant et générer ses propres revenus. Une telle structure correspond au modèle de la Fondation autochtone de guérison, qui est devenue autosuffisante grâce à un investissement total de 515 millions de dollars. Le conseil aura besoin d’argent pour recueillir des données, faire participer des témoins et maintenir un personnel de chercheurs et d’universitaires engagés dans la

also be put into monitoring mechanisms and legal experts if the government and institutions choose to withhold information.

Second, the council must have judicial powers comparable to that of a public inquiry under the Inquiries Act, including the ability to subpoena witnesses and call for documents and other pertinent information to be provided. Unlike temporary inquiries, the council must have permanent status as a tribunal.

Third, the purview of the council must include all orders of government in Canada. Since the federal government is but one embodiment of the Crown government, copies of the annual report should be presented to provincial governments, territorial governments, municipal governments and official representatives of the Crown. Reports should also be tailored when there are specific thematic concerns within the jurisdiction of subnational orders of government. I have specifically recommended wording for changes to the following in the bill: the preamble and clause 17 regarding the report of council, tabling in Parliament and government response.

Fourth, there must be an evolving understanding of reconciliation beyond the Truth and Reconciliation Commission, or TRC. I have suggested additions under clause 7 of the bill regarding the functions of the council. The 94 Calls to Action should be a benchmark, but not an unchanging standard. After all, the TRC was a post-judicial entity that had constraints under its mandate, and its recommendations may be a decade old when the council begins operations. There must be mechanisms for new calls as they arise, including the Calls for Justice of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls; recommendations by the Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools; and any violations of the United Nations Declaration of the Rights of Indigenous Peoples.

Fifth, the council's scope must be expanded to include the Christian churches and other supposedly charitable institutions involved in the Indian residential school system and ongoing settler colonialism. The council should clearly identify mechanisms by which they can recommend that the Canada Revenue Agency suspend charitable status for institutions that abuse their status by withholding information about past or present crimes for which they may be responsible. This should be a last resort, but an option on the table nonetheless.

collectivité. Le conseil peut aussi financer des projets au niveau communautaire afin de favoriser la réconciliation. Des fonds pourraient également être consacrés à des mécanismes de surveillance et au recours à des experts juridiques si le gouvernement et les institutions choisissent de ne pas divulguer l'information.

Deuxièmement, le conseil doit avoir des pouvoirs judiciaires comparables à ceux d'un organisme d'enquête publique en vertu de la Loi sur les enquêtes, y compris la capacité d'assigner des témoins à comparaître et de demander que des documents et d'autres renseignements pertinents soient fournis. Contrairement aux organismes d'enquête temporaires, le conseil doit avoir un statut de tribunal permanent.

Troisièmement, le mandat du conseil doit inclure tous les ordres de gouvernement au Canada. Le gouvernement fédéral n'étant qu'une incarnation du gouvernement de la Couronne, des exemplaires du rapport annuel devraient être présentés aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrations municipales et aux représentants officiels de la Couronne. Les rapports devraient également être adaptés lorsqu'il y a des préoccupations thématiques particulières qui relèvent de la compétence des ordres de gouvernement infranationaux. J'ai recommandé des modifications précises au préambule et à l'article 17 du projet de loi concernant le rapport du conseil, le dépôt au Parlement et la réponse du gouvernement.

Quatrièmement, la compréhension de la réconciliation doit évoluer au-delà de la Commission de vérité et réconciliation, la CVR. J'ai proposé des ajouts à l'article 7 du projet de loi concernant les fonctions du conseil. Les 94 appels à l'action devraient constituer une référence, mais pas une norme immuable. Après tout, la CVR était une entité post-judiciaire qui avait des contraintes en vertu de son mandat, et ses recommandations dateront peut-être d'une dizaine d'années lorsque le conseil commencera ses activités. Il doit y avoir des mécanismes touchant les nouveaux appels à l'action à mesure qu'ils sont formulés, y compris les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les recommandations du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens, et toute violation de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Cinquièmement, la portée du conseil doit être élargie pour inclure les Églises chrétiennes et d'autres institutions censées caritatives qui participent au système des pensionnats indiens et au colonialisme qui a toujours cours. Le conseil devrait indiquer clairement les mécanismes par lesquels il peut recommander à l'Agence du revenu du Canada de suspendre le statut d'organisme de bienfaisance des institutions qui abusent de leur statut en retenant de l'information sur des crimes passés ou actuels dont elles pourraient être responsables. Il devrait s'agir

Sixth, the council must be genocide-aware and trauma-informed, and there must never be an assumption that orders of government are politically neutral or necessarily favour Indigenous rights. The preamble must be amended to include genocide recognition, moving beyond the soft language of assimilation — again, I can provide precise wording. There may be a need to adopt a more adversarial position in the council when cooperation is not forthcoming from orders of government or other institutions.

Seventh, the council should also submit their reports to the United Nations. The Canadian Crown and associated orders of government must be held accountable internationally. The council should file its annual report with the UN special rapporteur, with the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples and at the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues — all in line with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Eighth, the council should develop protocols for the use of artificial intelligence, or AI. The council must take a strong stand against the use of AI surveillance, and protect Indigenous privacy and data sovereignty. The council should identify ways that AI can be used for positive goals, such as monitoring government policies at all levels and tracking the responsiveness of institutions, including the RCMP and the Canadian churches, to suggested changes by the council, as well as conducting media analysis, aggregate polling and other types of information gathering and analysis. The council should set aside funds to generate expertise and capacity to ensure that AI is no longer harmful to Indigenous peoples, and ensure that it can be of benefit in terms of data aggregation and collection.

Meegwetch. Thank you for your invitation to participate, and I look forward to any questions that may arise during the session.

The Chair: Thank you, Dr. MacDonald. I wish to mention to our committee members that the brief that Dr. MacDonald mentioned was shared with you last Friday via email, and it is available online. I will now open the floor to questions from senators.

Senator Arnot: Thank you to all of the witnesses who are here tonight for your presentations.

I have a question for each one of you. It's a question that I've asked a few times. This bill isn't perfect. There is a lot of concern about some aspects of the bill, and each of the witnesses here has identified some shortcomings, on one hand. On the

d'un dernier recours, mais d'une option qui est quand même sur la table.

Sixièmement, le conseil doit être conscient des génocides et des traumatismes subis et il ne doit jamais présumer que les ordres de gouvernement sont politiquement neutres ou qu'ils favorisent nécessairement les droits des Autochtones. Le préambule doit être modifié afin d'inclure la reconnaissance du génocide, pour aller au-delà du langage d'assimilation. Encore une fois, je peux fournir un libellé précis. Il pourrait être nécessaire d'adopter une position plus antagoniste au sein du conseil lorsque les ordres de gouvernement ou d'autres institutions ne coopèrent pas.

Septièmement, le conseil devrait également présenter ses rapports aux Nations unies. La Couronne canadienne et les ordres de gouvernement associés doivent rendre des comptes à l'échelle internationale. Le conseil devrait déposer son rapport annuel auprès du Rapporteur spécial des Nations unies, du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations unies, conformément à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Huitièmement, le conseil devrait élaborer des protocoles touchant l'utilisation de l'intelligence artificielle, l'IA. Le conseil doit prendre fermement position contre l'utilisation de la surveillance reposant sur l'IA et protéger la vie privée et la souveraineté des données des Autochtones. Le conseil devrait trouver des façons d'utiliser l'IA pour atteindre des objectifs positifs, comme surveiller les politiques gouvernementales à tous les niveaux et suivre la réaction des institutions, y compris la Gendarmerie royale du Canada et les Églises canadiennes, aux changements suggérés par le conseil, en plus d'effectuer des analyses des médias, des sondages agrégés et d'autres types de collecte et d'analyse d'information. Le conseil devrait réserver des fonds pour générer de l'expertise et des capacités afin de veiller à ce que l'IA ne soit plus nuisible aux peuples autochtones et à ce qu'elle puisse être utile sur le plan de l'agrégation et de la collecte de données.

Meegwetch. Je vous remercie de votre invitation à participer à la séance, et je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci, monsieur MacDonald. Je tiens à mentionner aux membres du comité que le mémoire mentionné par M. MacDonald vous a été transmis vendredi dernier par courriel et qu'il est accessible en ligne. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Le sénateur Arnot : Je remercie tous les témoins qui sont ici ce soir pour leurs exposés.

J'ai une question pour chacun d'entre vous. C'est une question que j'ai posée à quelques reprises. Ce projet de loi n'est pas parfait. D'une part, certains aspects du projet de loi suscitent beaucoup d'inquiétude, et chaque témoin ici présente a relevé

other hand, is it in the best interests of Canadians — and the work of the national council for reconciliation — to get started as soon as possible, notwithstanding the recommendations that you have made for some amendments? That's my question for each witness.

Ms. McBride: I believe that we have lost a lot of time so far, and I think it is urgent that we get started. I'm hoping that we can hit the ground running in these matters. As you can see, there have been many complaints about the government acting too slowly in regard to the implementation. I would definitely want to see this acted upon immediately, or as soon as possible. Thank you.

Mr. MacDonald: I am fully in favour of this proceeding as quickly as possible. I have recommended wording, so I suppose my recommendations could be slotted in — if people agree, then that's great; if not, then there may be some things that need to be done in the future. I do believe it's important.

The funding issue is a big one; I think it's going to be seriously problematic. During one of the earlier sessions with my colleague Ian Mosby, I think Senator Arnot worked out that it was \$2.6 million per year on the funds of the government. I don't want this to be based, for example, at the University of Manitoba where various governments can choose to cut university funding. That imperils the work of the council. I wouldn't want them to be beholden to the churches. Look at the Catholic Church, which said they would come up with \$30 million, and now they have \$10.3 million, or something like that. If there is a change of government provincially or federally, we can't necessarily count on funding that way. I strongly favour the Aboriginal Healing Foundation model. The interim council has suggested \$1 billion — that was from the Indigenous Watchdog website; I'm not sure if that is accurate, but I think it is.

If you want to proceed as is, I guess that's okay. I think that Ms. Strongwind had some important points about representation that are crucial to be looked at. I do not think the council can be viable unless it has more money, or else it will be a creature of the government, corporate interests, the churches or universities, which means it's a creature of the provincial government where it resides. Its independence and ability to manoeuvre would be circumscribed. That would be my view on that.

The Chair: Ms. Strongwind, do you have anything that you would like to add?

certaines lacunes. D'un autre côté, est-il dans l'intérêt des Canadiens — et du travail du Conseil national de réconciliation — de commencer le plus tôt possible, nonobstant les recommandations que vous avez formulées concernant certains amendements? C'est la question que je pose à chaque témoin.

Mme McBride : Je crois que nous avons perdu beaucoup de temps jusqu'à maintenant et qu'il est urgent de commencer. J'espère que nous pourrions nous mettre au travail dès maintenant. Comme vous pouvez le constater, de nombreuses plaintes ont été formulées au sujet de la lenteur avec laquelle le gouvernement a procédé à la mise en œuvre. J'aimerais certainement que des mesures soient prises immédiatement, ou le plus tôt possible. Merci.

M. MacDonald : Je suis tout à fait favorable à ce que nous procédions le plus rapidement possible. J'ai recommandé un libellé, alors je suppose que mes recommandations pourraient être incluses; si les gens sont d'accord, c'est parfait, sinon, il y aura peut-être des choses à faire à l'avenir. Je crois que c'est important.

La question du financement est importante; je pense qu'elle va poser de sérieux problèmes. Au cours d'une des séances précédentes avec mon collègue Ian Mosby, je crois que le sénateur Arnot a conclu que les fonds du gouvernement s'élevaient à 2,6 millions de dollars par année. Je ne veux pas que cela se fasse, par exemple, à l'Université du Manitoba, où divers gouvernements peuvent choisir de réduire le financement des universités. Cette situation met en péril le travail du conseil. Je ne voudrais pas qu'ils soient redevables aux Églises. Prenez l'Église catholique, qui a dit qu'elle fournirait 30 millions de dollars, et qui a maintenant 10,3 millions de dollars, ou quelque chose du genre. S'il y a un changement de gouvernement provincial ou fédéral, nous ne pouvons pas nécessairement compter sur un financement donné de cette façon. Je suis fortement en faveur du modèle de la Fondation autochtone de guérison. Le conseil intérimaire a proposé 1 milliard de dollars, qui provient du site Web Indigenous Watchdog; je ne sais pas si c'est exact, mais je crois que oui.

Si vous voulez procéder dans l'état des choses actuel, je suppose que ça va. Je pense que Mme Strongwind a soulevé des points importants et essentiels au sujet de la représentation. Je ne pense pas que le conseil puisse être viable s'il n'a pas plus d'argent, sinon ce sera une émanation du gouvernement, des entreprises, des églises ou des universités, ce qui signifie qu'il sera une émanation du gouvernement provincial hôte. L'indépendance et la marge de manoeuvre du comité seraient alors limitées. C'est ce que je pense.

Le président : Madame Strongwind, avez-vous quelque chose à ajouter?

Ms. Strongwind: I agree with both of the witnesses that time is of the essence. We are losing survivors quickly. Many are aging and unwell, and it has been eight years since the TRC inquiry wrapped up. I think that now is the time to really move this forward. I agree with the funding concern. I'm willing to start tomorrow — just kidding, but not kidding.

The Chair: Thank you for that.

Senator Martin: Thank you to all of the witnesses.

Dr. MacDonald, your list of eight recommendations caught my attention, especially the last item, so I might ask you a question about that.

But first, if I may speak to President McBride, in my second-reading speech, I referenced the fact that it took the efforts of my Conservative colleagues at committee to ensure that the council's board of directors has a seat reserved for your organization. You mentioned that you had not been consulted. That's concerning because you are a major organization. I wonder if you could talk about what happened, or the lack of consultation with your organization. Also, what do you think of the composition of the council's board of directors? Should it be equal parts men and women? What are your thoughts on the composition of the remaining seats on the board?

Ms. McBride: First of all, I became the president of NWAC last July, so I will answer what I know.

To my knowledge, we haven't been involved in any kind of consultation. The only time that I did anything relevant to this was my presentation to the House of Commons.

I also have Ms. Smith with me. She has been a lawyer with NWAC for a while, so she may have other information on the consultation part with NWAC, but I believe there hasn't been any.

In regard to your other question on how the council should be made up, there should be equal representation of women and men. I represent women and families, so we must put more women on there because we are definitely the heart of our nations. That's the way I feel. I also believe this group should be a reflection of what we have in Canada.

Lisa J. Smith, Interim Adviser to the President, Native Women's Association of Canada: I will say that NWAC wasn't consulted, and that was reflected in the original text of the

Mme Strongwind : Je suis d'accord avec les deux témoins pour dire que le temps presse. Nous perdons rapidement des survivants. Bon nombre d'entre eux vieillissent et ne se portent pas bien, et huit ans se sont écoulés depuis la fin de l'enquête de la Commission de vérité et réconciliation. Je pense que c'est le temps de vraiment faire avancer les choses. Je suis d'accord avec la préoccupation concernant le financement. Je suis prêt à commencer demain; je plaisante, mais je ne plaisante pas vraiment.

Le président : Merci.

La sénatrice Martin : Je remercie tous les témoins.

Monsieur MacDonald, votre liste de huit recommandations a retenu mon attention, surtout le dernier point, et je pourrais donc vous poser une question à ce sujet.

Mais d'abord, si vous me le permettez, j'aimerais m'adresser à la présidente McBride. Dans mon discours à l'étape de la deuxième lecture, j'ai mentionné qu'il a fallu que mes collègues conservateurs au comité fassent en sorte que le conseil d'administration du conseil ait une place réservée à votre organisation. Vous avez mentionné que vous n'aviez pas été consultés. C'est inquiétant parce que vous êtes une organisation importante. Je me demande si vous pourriez parler de ce qui s'est passé ou du manque de consultation auprès de votre organisation. Aussi, que pensez-vous de la composition du conseil d'administration? Devrait-il y avoir un nombre égal d'hommes et de femmes? Que pensez-vous de la composition des places restantes au conseil d'administration?

Mme McBride : Tout d'abord, je suis devenue présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada en juillet dernier, alors je vais répondre à la lumière de ce que je sais.

À ma connaissance, nous n'avons participé à aucune consultation. La seule fois où j'ai fait quelque chose de pertinent à ce sujet, c'était dans le cadre de ma présentation à la Chambre des communes.

Mme Smith m'accompagne également. Elle est avocate de l'association depuis un certain temps, alors elle a peut-être d'autres renseignements sur les consultations avec l'AFAC, mais je crois qu'il n'y en a pas eu.

Pour ce qui est de votre autre question sur la composition du conseil, il devrait y avoir une représentation égale de femmes et d'hommes. Je représente des femmes et des familles, alors nous devons y affecter plus de femmes parce que nous sommes certainement le cœur de nos nations. C'est ce que je pense. Je crois aussi que le groupe devrait refléter la situation au Canada.

Lisa J. Smith, conseillère intérimaire de la présidente, Association des femmes autochtones du Canada : Je dirais que l'AFAC n'a pas été consultée, ce qui ressort du texte original

bill. Of course, we were excluded. If there were consultations throughout the country, we would have been in the original text.

I will point to clause 12(2) of the bill. It talks about gender diversity, and that's a key component here. I want to note that we would also like to see transgender and gender-diverse people be a part of this as well.

Senator Martin: The sponsor of the bill in the House said:

... we used a collaborative approach to develop Bill C-29. Engagement with indigenous leaders and communities was integral to the process every step along the way.

So it's surprising that you were not part of that process, being such an important organization.

Going back to Dr. MacDonald, you had very strong recommendations. The last recommendation caught my attention. AI is sort of the topic of the day. It made me wonder what you meant by developing protocols. Do you have examples of effective uses of AI for organizations or councils such as this? Can you expand a bit more on that final point?

Mr. MacDonald: Absolutely. Thank you, Senator Martin. There is an Indigenous AI working group which has produced a number of reports, partly through Concordia University. There's a Canadian dimension to that. They've established a series of protocols and ideas for how AI can be used.

In part, it's about respecting Indigenous status sovereignty, and, in part, it's about not using AI to surveil and monitor, or try to predict, the behaviour of Indigenous peoples, especially with different forms of surveillance.

There is also tremendous potential. You could look at polling data and other things. AI does give the opportunity, in some ways, to look at what all orders of government are doing. I don't have any specific protocols as such. It's not my area of expertise, but it is, as you said, an area of growth.

If the council doesn't have protocols, and a position on the use of AI by governments against Indigenous peoples, then there is a risk of continued harm. There is harm occurring at the moment. I also stress its potential in terms of the modern mechanism. I have a post-doctoral student, who's a Métis scholar, at my university with whom I am working, and we're looking at some of the

du projet de loi. Bien sûr, nous avons été exclus. S'il y avait eu des consultations partout au pays, nous aurions figuré dans le texte original.

Je vais parler du paragraphe 12(2) du projet de loi. Il y est question de la diversité des sexes, et c'est un élément clé. Je tiens à souligner que nous aimerions également que les personnes transgenres et de diverses identités de genre en fassent partie.

La sénatrice Martin : Le parrain du projet de loi à la Chambre a dit ce qui suit :

[...] nous avons adopté une approche collaborative pour élaborer le projet de loi C-29. La consultation des chefs et des communautés autochtones a fait partie intégrante du processus, du début jusqu'à la fin.

Il est donc surprenant que vous n'ayez pas participé à ce processus, car vous représentez une organisation si importante.

Pour revenir à M. MacDonald, vous avez formulé des recommandations très fortes. La dernière recommandation a retenu mon attention. L'intelligence artificielle est en quelque sorte le sujet du jour. Je me suis demandé ce que vous vouliez dire par l'élaboration de protocoles. Avez-vous des exemples d'utilisation efficace de l'IA dans le cadre des travaux d'organisations ou de conseils comme celui-ci? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce dernier point?

M. MacDonald : Absolument. Merci, sénatrice Martin. Un groupe de travail autochtone sur l'IA a produit un certain nombre de rapports, en partie par l'intermédiaire de l'Université Concordia. Il y a une dimension canadienne à cela. Ils ont établi une série de protocoles et d'idées sur la façon dont l'IA peut servir.

Il s'agit en partie de respecter la souveraineté du statut autochtone et, en partie, de ne pas utiliser l'intelligence artificielle pour contrôler et surveiller ou essayer de prédire le comportement des peuples autochtones, surtout avec différentes formes de surveillance.

Il y a aussi un potentiel énorme. Vous pourriez examiner les données des sondages et d'autres choses. L'intelligence artificielle donne l'occasion, d'une certaine façon, d'examiner ce que font tous les ordres de gouvernement. Je n'ai pas de protocoles précis. Ce n'est pas mon domaine d'expertise, mais c'est, comme vous l'avez dit, un secteur en croissance.

Si le conseil n'a pas de protocoles et de position sur l'utilisation de l'IA par les gouvernements contre les peuples autochtones, il y a un risque de préjudice continu. À l'heure actuelle, il y a des problèmes. J'insiste aussi sur le potentiel du mécanisme moderne. Je travaille avec un étudiant postdoctoral, qui est un chercheur métis, à mon université, et nous examinons

issues. He is very much the expert, not me. I hope that answered the question.

The Chair: Yes. Thank you.

Senator Coyle: Thank you to all of our witnesses. I have a little question for each of you.

President McBride, I'll start with you. You mentioned that NWAC represents Indigenous women. Can you tell us how it represents — and how it would represent — Inuit women and Métis women in particular? We know those communities of Indigenous peoples have their own representative organizations. How would you relate to those organizations if NWAC were represented — and I'm happy that it looks like NWAC will be represented — on this council?

Ms. McBride: Thank you for the questions. With our organization, whether it's for Métis, status or whomever, we have one main goal: advocacy. We have one main goal in terms of any needs that our families are experiencing across the country. We are trying to develop tools that will help them be safer. We're working with the problem areas, like housing, health and many different areas; there are so many areas to name.

In all of these areas, we have the information and the data that's needed to be a full participant at this table.

Senator Coyle: For the Inuit women and Métis women of the country, how would you specifically relate to those communities of women?

Ms. McBride: On our board, we have PTMAs, or provincial and territorial member associations, for each province and territory. They represent the women of their province or territory, whether they are Métis or whomever. It's the province or territory that will draw in — I don't want to say it's "different types" of women — the Métis, the status or the transgender people. Each PTMA is responsible for listening, helping and trying to be there for the needs of our women. They will play a major part in bringing to light their needs and their experiences. There are different experiences all across the country. They'll bring that as well, and we have that.

Senator Coyle: Thank you.

I'll now proceed quickly to Mr. MacDonald. I understand that you've done extensive research comparing New Zealand's efforts on reconciliation with Canada's efforts — recognizing, of course, that they are very different contexts. Could you share

certaines de ces questions. C'est lui l'expert, pas moi. J'espère avoir répondu à la question.

Le président : Oui. Merci.

La sénatrice Coyle : Je remercie tous nos témoins. J'ai une petite question pour chacun d'entre vous.

Madame la présidente McBride, je vais commencer par vous. Vous avez mentionné que l'AFAC représente les femmes autochtones. Pouvez-vous nous dire comment elle représente — et comment elle représenterait — les femmes inuites et métisses en particulier? Nous savons que ces communautés autochtones ont leurs propres organisations représentatives. Quel lien entretenez-vous avec ces organisations si l'AFAC était représentée — et je suis heureuse du fait qu'il semble que l'AFAC sera représentée — au sein du conseil?

Mme McBride : Je vous remercie de vos questions. Au sein de notre organisation, que ce soit pour les Métis, les Indiens inscrits ou qui que ce soit d'autre, nous avons un objectif principal : la défense des droits. Nous avons un objectif principal en ce qui concerne les besoins de nos familles partout au pays. Nous essayons de mettre au point des outils qui les aideront à être plus en sécurité. Nous travaillons dans des domaines problématiques, comme le logement, la santé et bien d'autres; il y a tellement de domaines à nommer.

Dans tous ces domaines, nous avons l'information et les données nécessaires pour participer pleinement aux discussions.

La sénatrice Coyle : En ce qui concerne les femmes inuites et métisses du pays, quels liens entretenez-vous avec ces communautés de femmes?

Mme McBride : Au sein de notre conseil d'administration, nous avons des AMPT — des associations membres provinciales et territoriales — pour chaque province et territoire. Elles représentent les femmes de leur province ou de leur territoire, qu'elles soient métisses ou autres. C'est la province ou le territoire qui attirera — je ne veux pas dire « différents types » de femmes — les Métis, les Indiens inscrits ou les transgenres. Chaque AMPT est responsable d'écouter, d'aider et d'essayer d'être là pour répondre aux besoins de nos femmes. Elles joueront un rôle important dans la mise en lumière de leurs besoins et de leurs expériences. Les expériences varient d'un bout à l'autre du pays. Elles nous font part de cela aussi, et c'est quelque chose que nous avons.

La sénatrice Coyle : Merci.

Je vais maintenant passer rapidement à M. MacDonald. Je crois comprendre que vous avez effectué des recherches approfondies afin de comparer les efforts de réconciliation de la Nouvelle-Zélande à ceux du Canada; en reconnaissant, bien sûr,

with us any lessons from the successes and failures that would be useful for us?

I know that you have given us your very concrete recommendations. Are there any lessons taken from the experience of New Zealand that you would identify for us in terms of their successes and failures in this area?

Mr. MacDonald: Yes, thank you very much. A few things come to mind: First, today, Māori is an official language of New Zealand. I think Indigenous languages could be made official languages of Canada or, at the very least, in the provinces where Indigenous nations reside. That would be one thing.

Second, there are guaranteed seats in Parliament for Indigenous peoples — there are seven in the case of Aotearoa New Zealand. Something like that could be looked at — at the provincial and federal levels.

Third, there are about 30 to 35 guaranteed seats for Indigenous peoples on municipal councils throughout the country. That might also be a way forward. There is also the Waitangi Tribunal, which is a permanent tribunal of inquiry looking at breaches of the Treaty of Waitangi, or *Te Tiriti o Waitangi*, which is the founding treaty of Aotearoa New Zealand. Shin Imai and others at Osgoode Hall Law School, as well as many Indigenous leaders, have made the argument that we don't have any such thing.

I'm saying that we need something like that. The council could reflect, in part, Waitangi Tribunal-like aspects in that it's permanent and it's well funded. The Waitangi Tribunal doesn't have the kinds of judicial powers that, I think, we should have here, but aspects of that Waitangi Tribunal model would be useful. We don't have a body to look at clear breaches of treaties or breaches of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. That's something that New Zealand does reasonably well. The settlements are kind of small. They don't do a perfect job, but they are still a bit ahead of where we are in that way.

Those are just a few things off the top of my head that I think would be interesting to look at. There are many others, but that's a start.

The Chair: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you. I'm going to start with Ms. Strongwind. When we look at the bill, clause 16(2) states:

The protocol must allow, to the extent possible, the Council to receive all the information it judges relevant to fulfill its mission.

qu'il s'agit de contextes très différents. Pourriez-vous nous faire part des leçons tirées des réussites et des échecs qui pourraient nous être utiles?

Je sais que vous nous avez formulé des recommandations très concrètes. Y a-t-il des leçons que vous pourriez tirer de l'expérience de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne ses réussites et ses échecs dans ce domaine?

M. MacDonald : Oui, merci beaucoup. Quelques éléments me viennent à l'esprit : premièrement, aujourd'hui, le maori est une langue officielle de la Nouvelle-Zélande. Je pense que les langues autochtones pourraient devenir les langues officielles du Canada ou, à tout le moins, dans les provinces où résident les nations autochtones. Ce serait déjà une chose.

Deuxièmement, il y a des sièges garantis au Parlement pour les peuples autochtones; il y en a sept dans le cas d'Aotearoa, en Nouvelle-Zélande. On pourrait envisager quelque chose de ce genre aux paliers provincial et fédéral.

Troisièmement, il y a de 30 à 35 places garanties pour les peuples autochtones aux conseils municipaux partout au pays. Cela pourrait aussi être une façon d'aller de l'avant. Il y a aussi le tribunal Waitangi, qui est un tribunal permanent d'enquête sur les violations du traité de Waitangi, ou *Te Tiriti o Waitangi*, qui est le traité fondateur d'Aotearoa, en Nouvelle-Zélande. Shin Imai et d'autres à la Faculté de droit Osgoode Hall, ainsi que de nombreux dirigeants autochtones, ont fait valoir que nous n'avons rien de tel.

Je dis que nous avons besoin de quelque chose de ce genre. Le conseil pourrait refléter, en partie, des aspects semblables à ceux du tribunal Waitangi, dans la mesure où il s'agit d'une structure permanente et bien financée. Le Tribunal de Waitangi n'a pas les pouvoirs judiciaires que nous devrions avoir ici, mais certains aspects de ce modèle seraient utiles. Nous n'avons pas d'organisme chargé d'examiner les violations flagrantes des traités ou de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est quelque chose que la Nouvelle-Zélande fait raisonnablement bien. Les règlements sont plutôt modestes. Les Néo-Zélandais ne font pas un travail parfait, mais ils sont quand même un peu en avance sur nous à cet égard.

Ce ne sont là que quelques éléments qui me viennent à l'esprit et qu'il serait intéressant d'examiner. Il y en a beaucoup d'autres, mais c'est un début.

Le président : Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci. Je vais commencer par Mme Strongwind. Le paragraphe 16(2) du projet de loi est ainsi libellé :

Le protocole doit permettre au Conseil de recevoir, dans la mesure du possible, tous les renseignements que celui-ci juge pertinents pour remplir sa mission.

I'm so glad you're here because I don't think we've spoken to anyone from the Sixties Scoop, or from this population of people. Inherent in the Sixties Scoop is child welfare, which is a provincial and territorial jurisdiction. Can you help us understand the problems that this council will have in compelling information that might be crucial to the people you represent?

Ms. Strongwind: Thank you for your question. Since we have not had a national inquiry into the Sixties Scoop, it's very difficult to gather information regarding Sixties Scoop survivors and some of our demographics, for example. That's part of the reason we pushed the federal government to commission a national inquiry into the Sixties Scoop.

However, we have done our best, as a non-profit organization, to reach Sixties Scoop survivors, mostly by social media. We have tried to gather as much information as we could. We also submitted a brief: You may have read that we are in partnership with Dalhousie University. We're doing a study regarding epigenetics, and how trauma affects child welfare — not just our genes, but also our children's genes. We know that it's genetic. Trauma changes your genetic makeup.

As part of that, we've been able to gather some information from Sixties Scoop survivors, but there's definitely a gap in information.

I think the provinces have a duty to provide some of that data to the federal government as part of their role in the Sixties Scoop. With the addition of section 88 of the Indian Act, child welfare went to the provinces. That's where things went sideways, frankly. It was not on a good trajectory, but they really took that to heart and scooped up entire families, both on-reserve and off-reserve.

They do have some data, but it's not put together in any collective or interpretable way, in my opinion. That's something that the national council for reconciliation could address.

Senator LaBoucane-Benson: I wonder about jurisdictional issues that may arise. We would want to monitor and gather baseline data on the apprehension of children from families of origin into non-Indigenous families and into Indigenous families. Until we completely transfer the jurisdiction back to communities and Indigenous organizations, we're not going to be able to get our hands on that data. I was wondering if you'd had any success, but it looks like it's an ongoing issue.

Je suis très heureuse que vous soyez ici parce que je ne pense pas que nous ayons parlé à qui que ce soit de la rafle des années 1960 ou de ce groupe. L'aide à l'enfance, qui est une compétence provinciale et territoriale, est inhérente à la rafle des années 1960. Pouvez-vous nous aider à comprendre les problèmes que le conseil aura à obtenir de l'information qui pourrait être cruciale pour les gens que vous représentez?

Mme Strongwind : Merci de votre question. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'enquête nationale sur la rafle des années 1960, il est très difficile de recueillir des renseignements sur les survivants de cette rafle et en ce qui concerne certaines de nos données démographiques, par exemple. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons insisté pour que le gouvernement fédéral commande une enquête nationale sur la rafle des années 1960.

Cependant, en tant qu'organisme sans but lucratif, nous avons fait de notre mieux afin de rejoindre les survivants de la rafle des années 1960, principalement par l'intermédiaire des médias sociaux. Nous avons essayé de recueillir le plus d'information possible. Nous avons aussi déposé un mémoire : vous avez peut-être lu que nous sommes en partenariat avec l'Université Dalhousie. Nous menons une étude sur l'épigénétique et l'effet des traumatismes sur le bien-être des enfants; pas seulement sur nos gènes, mais aussi sur les gènes de nos enfants. Nous savons que c'est génétique. Le traumatisme modifie la constitution génétique des gens.

Dans le cadre de cette initiative, nous avons pu recueillir des renseignements auprès des survivants de la rafle des années 1960, mais il y a certainement une lacune en matière d'information.

Je pense que les provinces ont le devoir de fournir certaines de ces données au gouvernement fédéral relativement à leur rôle dans la rafle des années 1960. Avec l'ajout de l'article 88 de la Loi sur les Indiens, la protection de l'enfance relevait des provinces. Franchement, c'est là que les choses ont dérapé. Ce n'était pas sur une bonne trajectoire, mais les responsables provinciaux ont vraiment pris cela à cœur et ont pris en charge des familles entières, tant dans les réserves qu'à l'extérieur.

Les provinces ont certaines données, mais elles ne sont pas regroupées de façon collective ou interprétable, à mon avis. Le Conseil national pour la réconciliation pourrait se pencher sur cette question.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je m'interroge sur les questions de compétence qui pourraient être soulevées. Nous voudrions surveiller et recueillir des données de base sur la prise en charge des enfants de familles d'origine vers des familles non autochtones et vers des familles autochtones. Tant que nous ne transférerons pas complètement la compétence aux collectivités et aux organisations autochtones, nous ne pourrons pas mettre la main sur ces données. Je me demandais si vous aviez eu du succès, mais il semble que ce soit un problème permanent.

Mr. MacDonald, in that same clause 16(2), I see that your second point was to have subpoena powers. Your third point is regarding the purview to include all orders of government. Could you give us any direction on how to deal with that jurisdictional conundrum that exists in Canada between the provinces and the federal government?

Mr. MacDonald: Thanks very much, senator. It's a very messy situation in the sense that you have treaties between the Crown and Indigenous peoples. Then, the Crown breaks them into pieces, and gives Crown land and Crown responsibilities to the provinces. It's a long, decades-old history of bait and switch. It's completely illegitimate. I guess we have to play cleanup in the sense of figuring out what to do about that.

Whenever I look at provincial jurisdiction and the way it supersedes its authority, it makes me very angry. I'm not exactly sure how it should be done. At some level, the council has to have a purview of monitoring the Crown and the Crown government. That goes down to the provinces because the Crown has been delegated. We have lieutenant-governors, commissioners and so on in the territories. But then provincial governments, in right of the Crown, also have municipal jurisdiction. All levels of government in Canada are essentially Crown governments either directly or through delegation.

The council should have some way of overseeing that as its mandate — rather than the federal government, which I think is pretty weak; I think it's a weak mandate to ensure the federal government is doing a good job. All levels of the Crown must be involved.

I don't know exactly the legalities of subpoena power for the provincial or municipal governments, but something needs to be done. The original intent of the treaties, as I understand it, was that the Crown wouldn't farm off most of the on-the-ground functions — that deal with Indigenous peoples — to other orders of government that have zero level of accountability. I just don't think it's acceptable.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

The Chair: I would just remind committee members that Ms. Strongwind's brief was circulated to the committee on May 29.

Senator Audette: Thank you, Senator LaBoucane-Benson, for asking a question better than I could in English. To our colleague, I want to say thank you for sharing the importance of the many voices of those of us who were taken away in the Sixties Scoop. It also happened in our region called Quebec.

Monsieur MacDonald, dans le même paragraphe 16(2), je vois que votre deuxième point portait sur les pouvoirs d'assignation. Votre troisième point concerne la compétence d'inclure tous les ordres de gouvernement. Pourriez-vous nous dire comment régler ce problème de compétence qui existe au Canada entre les provinces et le gouvernement fédéral?

M. MacDonald : Merci beaucoup, sénatrice. C'est une situation très complexe dans la mesure où il y a des traités entre la Couronne et les peuples autochtones. Ensuite, la Couronne les divise en morceaux et confie les terres de la Couronne et les responsabilités de la Couronne aux provinces. C'est un système de leurre qui remonte à des décennies. C'est tout à fait illégitime. J'imagine que nous devons mettre de l'ordre dans tout cela.

Chaque fois que je regarde la compétence provinciale et la façon dont les provinces vont au-delà de leurs compétences, je suis en colère. Je ne sais pas exactement comment il faudrait procéder. À un certain niveau, le conseil doit avoir le mandat de surveiller la Couronne et le gouvernement de la Couronne. Cela inclut les provinces parce que les pouvoirs de la Couronne ont été délégués. Nous avons des lieutenants-gouverneurs, des commissaires et ainsi de suite dans les territoires. Mais les gouvernements provinciaux, au nom de la Couronne, ont également des compétences d'ordre municipal. Tous les ordres de gouvernement au Canada sont essentiellement des gouvernements de la Couronne, soit directement, soit par délégation.

Le conseil devrait avoir un moyen de surveiller cette situation dans le cadre de son mandat — plutôt que le gouvernement fédéral, qui me semble faire preuve de passablement de faiblesse; je pense que c'est un mandat faible de simplement s'assurer que le gouvernement fédéral fait du bon travail. Tous les paliers de la Couronne doivent être visés.

Je ne connais pas exactement la légalité du pouvoir d'assignation pour les gouvernements provinciaux ou municipaux, mais il faut faire quelque chose. Si j'ai bien compris, l'intention initiale des traités était que la Couronne ne confie pas la plupart des fonctions sur le terrain — qui concernent les peuples autochtones — à d'autres ordres de gouvernement qui ne sont absolument pas imputables. C'est inacceptable selon moi.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci.

Le président : Je rappelle aux membres du comité que le mémoire de Mme Strongwind a été distribué au comité le 29 mai.

La sénatrice Audette : Merci, sénatrice LaBoucane-Benson, d'avoir posé une question mieux que je n'aurais pu le faire en anglais. Je tiens à remercier notre collègue de nous avoir fait part de l'importance des nombreuses voix de ceux d'entre nous qui ont été enlevés lors de la rafle des années 1960. Cette situation a aussi eu cours dans notre région qu'on appelle le Québec.

President McBride, we want to understand NWAC and the representation, or the participation. There are former mayors from Iqaluit; the well-known Madeleine Redfern; Métis women from across Canada; women who speak French as a second language; women in businesses; and keepers of the languages.

This brings a lens that says, “We are here and we need to have a voice.” But, in the discussion, what would be the impact if we cannot hear the voices of NWAC or the grassroots members who are involved with your organization? What if you are not involved when we debate the First Nations policing act that is upcoming, or bills on health and any other bills that this council may be able to follow every year? What are the best practices? What’s missing? What about the impact on women? You have space in that circle. Will it help you be a better watchdog — I don’t like that term, so maybe a better term is “watchcaribou” — on every bill that we will push through the Senate and the other chamber?

Ms. McBride: We’ll both answer this question.

We represent a lot of voices and a lot of needs across this country. We have a lot of pride in the successes of our women as well. We learn from them, and we share it. NWAC has a whole array of different data that we can use to communicate with every level of the women whom we serve. I’ll let Ms. Smith answer the rest.

Ms. Smith: Thank you, senator, for your question.

I want to complement what President McBride is saying. I want the committee to know that we take pride in the lens that we put on all of the work that we do: a culturally relevant gender-based analysis. Respectfully, I submit that the gender-based analysis of the government doesn’t go far enough. It doesn’t take into account colonialism or being trauma-informed.

That’s something that we can bring to this council, and offer to you as policy-makers. We are established in this going back to Sisters in Spirit, where we were the first to document and provide a database of the missing and murdered. That leads to an interesting discussion around data sovereignty; I think that’s a part of this discussion today as well.

Madame la présidente McBride, nous voulons comprendre l’AFAC et la représentation, ou la participation. Il y a d’anciens maires d’Iqaluit, la célèbre Madeleine Redfern, des femmes métisses de partout au Canada, des femmes qui parlent le français comme langue seconde, des femmes d’affaires et des gardiennes des langues.

Cette situation soulève la perspective suivante : « Nous sommes ici et nous devons être entendues. » Mais, dans la discussion, quel serait l’impact si on ne peut pas entendre la voix de l’AFAC ou des membres sur le terrain qui participent au sein de votre organisation? Que se passera-t-il si vous ne participez pas au débat sur la Loi sur les services de police des Premières Nations qui s’en vient, ou sur les projets de loi sur la santé et tout autre projet de loi dont le conseil pourrait faire un suivi chaque année? Quelles sont les pratiques exemplaires? Qu’est-ce qui manque? Qu’en est-il des répercussions sur les femmes? Il y a de l’espace dans ce cercle. Cette initiative vous aidera-t-elle à être un meilleur chien de garde — je n’aime pas ce terme, alors peut-être qu’un meilleur terme serait « caribou de garde » — relativement à tous les projets de loi que nous ferons adopter au Sénat et à la Chambre des communes?

Mme McBride : Nous allons toutes les deux répondre à cette question.

Nous sommes la voix de beaucoup de personnes, et nous exprimons bon nombre de leurs besoins partout au pays. Nous tirons aussi beaucoup de fierté des réussites des femmes que nous représentons. Nous apprenons d’elles, et nous partageons ce savoir. L’AFAC possède toute une gamme de données différentes que nous pouvons utiliser pour communiquer avec les divers types de femmes que nous servons. Je vais laisser Mme Smith répondre au reste de la question.

Mme Smith : Merci, sénatrice, de votre question.

J’aimerais compléter les propos de notre présidente, Mme McBride. Je veux que le comité sache que nous sommes fières de l’optique que nous adoptons dans le cadre de l’ensemble de notre travail, soit celle d’une analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture. Avec tout le respect que je vous dois, j’estime que l’analyse comparative entre les sexes du gouvernement ne va pas assez loin. Elle ne tient pas compte du colonialisme ni des traumatismes.

C’est quelque chose que nous pouvons apporter à ce conseil, et que nous pouvons vous offrir à vous, les décideurs. Nous sommes reconnues à cet égard depuis l’initiative Sœurs par l’esprit, dans le cadre de laquelle nous avons été les premières à répertorier les cas de disparitions ou d’assassinats et à établir une base de données à ce sujet. Cela débouche sur une discussion intéressante sur la souveraineté des données; je pense que cela fait aussi partie de la discussion d’aujourd’hui.

Senator Audette: Through the circle, it will be a plus, or something stronger — or a lens that we might forget if you are not involved.

Senator Arnot: Ms. Strongwind, I'm sympathetic to the Sixties Scoop. I know some of those issues from my other roles, and, in particular, the documentary of the Betty Ann Adam story was very powerful and compelling.

I would think that the national council for reconciliation would have a big role to play in addressing the issues of the Sixties Scoop people and the families affected by all of it. If you are not on the council, how do you see your issues being dealt with by the national council?

Dr. MacDonald, you raised an important issue. Many witnesses talked about a well-funded council, and one of my concerns is that the funding should be long-term and sustainable. You mentioned around \$600 million to \$800 million; I understand that because at 5%, that would generate between \$30 million and \$40 million a year. This organization has been set up as a non-profit corporation. The underlying theme is that the group would have to potentially raise money at some point in order to fund some of the things they want to do, but they wouldn't have to do this if the endowment was large enough at the very beginning. They wouldn't have to go out and chase resources at some point.

I would like you to amplify that issue. I think it's important, and many witnesses have talked about it.

Ms. Strongwind: Thank you, Senator Arnot, for your question. If we are not allowed a seat on the national council for reconciliation, chances are things will continue the way they are right now — where we don't have a voice, and where we don't have a champion or someone taking our issues forward to the federal government.

With all due respect to my colleagues sitting there, some of the PTOs that claim to represent us really haven't. They haven't taken our issue forward as Sixties Scoop survivors. We have unique experiences as adoptees. We don't necessarily have the same issues as residential school survivors and day school survivors, which we know have been widely examined. It is important that we have someone with lived experience as a representative on this council for the Sixties Scoop.

If I may speak frankly, there was a settlement in 2017 that only addressed First Nations and Inuit survivors. The Métis and non-status were completely excluded from that settlement, by no fault of our own, and that set the tone for some of the representation that has happened. Rather than create any more

La sénatrice Audette : Au sein du cercle, il s'agira d'un atout, ou de quelque chose de plus fort... ou d'un point de vue que nous pourrions négliger si vous n'êtes pas partie prenante.

Le sénateur Arnot : Madame Strongwind, je suis sensible à ce qui touche à la rafle des années 1960. J'ai été sensibilisé à certaines de ces questions dans le cadre d'autres fonctions que j'ai occupées. Plus particulièrement, le documentaire sur l'histoire de Betty Ann Adam était très puissant et convaincant.

Je pense que le Conseil national de réconciliation doit jouer un rôle important dans la résolution des problèmes qu'éprouvent les personnes et les familles touchées par la rafle des années 1960. Si vous n'en faites pas partie, comment pensez-vous que le conseil national réglerait vos problèmes?

Madame MacDonald, vous avez soulevé une question importante. De nombreux témoins ont parlé du financement adéquat du conseil, et l'une de mes préoccupations est que le financement doit être durable et à long terme. Vous avez parlé d'environ 600 à 800 millions de dollars; je comprends cela, car moyennant un taux de 5 %, cela générerait entre 30 et 40 millions de dollars par année. L'organisme a été constitué en tant que société sans but lucratif. Le thème sous-jacent, c'est que le groupe devra peut-être recueillir des fonds à un moment donné afin de financer certaines des activités qu'il veut mener, mais il n'aurait pas à le faire si son fonds de dotation était suffisamment important dès le départ. Il n'aurait pas à se lancer dans une quête de ressources à un moment donné.

J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet. Je pense que c'est important, et de nombreux témoins en ont parlé.

Mme Strongwind : Merci de votre question, sénateur Arnot. Si on ne nous accorde pas un siège au sein du Conseil national de réconciliation, il y a de fortes chances que la situation actuelle se perpétue, c'est-à-dire que nous n'aurons pas voix au chapitre et que nous n'aurons ni championne ni personne pour porter nos problèmes à l'attention du gouvernement fédéral.

Avec tout le respect que je dois à mes collègues ici présents, certains des organismes provinciaux et territoriaux qui prétendent nous représenter ne l'ont pas vraiment fait. Ils n'ont pas défendu notre cause, celle des survivants de la rafle des années 1960. Nous avons des expériences particulières en tant que personnes adoptées. Nous n'avons pas nécessairement les mêmes problèmes que les survivants des pensionnats et des externats, qui ont été amplement analysés, comme nous le savons. Il est important que quelqu'un qui a connu la rafle des années 1960 nous représente au sein de ce conseil.

Si vous me permettez de parler franchement, il y a eu en 2017 un règlement qui ne concernait que les survivants inuits et des Premières Nations. Les Métis et les Indiens non inscrits en étaient complètement exclus, sans que ce soit de notre faute, et cela a donné le ton à une partie de la représentation qui en a

division, we do need someone to self-represent on this council so that we have our own voice and our own perspective, if you will.

We know there is overlap between residential schools and the Sixties Scoop. Truthfully, not everyone completely understands this. Those who are elected into office don't necessarily know some of these nuances that Sixties Scoop survivors have direct experience with.

Thank you for your question.

Mr. MacDonald: Thank you, senator, for your question. As you said, if you look at the previous witness statements, especially in the House of Commons, former Truth and Reconciliation commissioner Marie Wilson said, “. . . intention without certainty of resources focuses all early efforts simply on trying to find the means to function.” Two members of the transitional committee said the following: Mitch Case said, “. . . the budget won't be big enough to do all of the things it's being asked to do.” And Mike DeGagné said, “. . . it will not be an adequate amount of money over the course of time, but it is initially sufficient”

When you have experts such as that — these are people on the ground who have done this work before, as well as a commissioner of the TRC — saying this isn't enough money, we have to take that seriously.

I have more detail in the expanded brief, which I am happy to circulate through the clerk to the committee. It is clear that this isn't enough money, and that the independence and legitimacy of the council will be imperilled without a significantly larger pool of funding for it to maintain itself over a long period of time.

Senator Arnot: Please send your longer brief to the clerk.

Mr. MacDonald: I will. I have it ready to roll. I can definitely do that.

The Chair: I was going to remind our witnesses of this: If you have any additional testimony you would like to add, feel free to send it to the clerk by Friday.

Senator Greenwood: I have a question for each of you if we have time.

Mr. MacDonald, we've heard some concerns expressed by other witnesses, so this question encompasses some of these concerns. Do you believe that the national council for reconciliation, and the way it is currently created, will displace work on other key measures to advance reconciliation? Will it be

découlé. Plutôt que de créer d'autres divisions, nous devons nous représenter nous-mêmes au sein de ce conseil pour pouvoir avoir notre propre voix et notre propre point de vue, si vous voulez.

Nous savons que les pensionnats et la rafle des années 1960 se recourent. Honnêtement, ce n'est pas tout le monde qui comprend bien cela. Les élus ne sont pas nécessairement au fait de toutes les nuances dont les survivants de la rafle des années 1960 ont une expérience directe.

Je vous remercie de votre question.

M. MacDonald : Merci de votre question, sénateur. Comme vous l'avez dit, on peut examiner les déclarations faites par des témoins, surtout à la Chambre des communes. L'ancienne commissaire de la Commission de vérité et réconciliation, Marie Wilson, a dit : « [...] une intention sans certitude quant aux ressources concentre tous les premiers efforts sur la recherche des moyens de fonctionner. » Mitch Case, du comité de transition, a dit craindre que, et je cite : « [...] le budget ne soit pas suffisant pour qu'il puisse faire tout ce qu'on lui demande de faire. » Et Mike DeGagné, du même comité, a déclaré : « [...] il ne s'agit pas d'un montant suffisant sur la longueur, mais c'est suffisant au départ [...] »

Lorsque des experts comme ceux-là — des gens qui sont sur le terrain et qui ont déjà fait ce travail, en plus d'une commissaire de la Commission de vérité et réconciliation — disent que les fonds sont insuffisants, nous devons prendre cela au sérieux.

De plus amples renseignements sont fournis dans le mémoire détaillé que je serai heureux de soumettre au comité par l'entremise de la greffière. Il est évident que les fonds ne sont pas suffisants, et que l'indépendance et la légitimité du conseil seront compromises s'il ne dispose pas d'un financement beaucoup plus substantiel pour pouvoir se maintenir à long terme.

Le sénateur Arnot : Veuillez transmettre votre mémoire détaillé à la greffière.

M. MacDonald : Oui. Je l'ai sous la main. Je peux certainement le faire.

Le président : J'allais rappeler ceci à nos témoins : si vous avez des éléments à ajouter à vos témoignages, n'hésitez pas à les faire parvenir à la greffière d'ici vendredi.

La sénatrice Greenwood : J'ai une question pour chacun d'entre vous, si le temps nous le permet.

Monsieur MacDonald, d'autres témoins nous ont fait part de leurs préoccupations, et ma question englobe quelques-unes d'entre elles. Croyez-vous que le Conseil national de réconciliation, sous sa forme actuelle, aura pour effet de déplacer le travail relatif à d'autres mesures clés pour favoriser la

used by governments to circumvent direct consultation or engagement with Indigenous peoples?

Mr. MacDonald: Thank you, senator. Yes, it could. Last year, the Canadian Parliament recognized that they committed genocide against Indigenous peoples, and that genocide is ongoing, as the national inquiry has stated. I had a quote related to that in the longer document, which I can send.

We live in a society where genocide and the structures of genocide continue. The government and the council could be used as leverage to promote the ongoing violence of settler colonialism. I think that's simply a given. The question is this: What safeguards are in place to ensure this doesn't happen? If a state is carrying out genocide, and has set up institutions and structures that are committing genocide, then we need to ensure that something rigorous is set up.

I think that's a real danger, but I think it's also a predictable danger. We have to be realistic, and try to ensure that systems are in place to ensure that Indigenous communities are properly consulted.

All governments, and all orders of government, engage in rhetoric and find words about reconciliation. I think that in the future, every government will be expected to be the same, but ultimately, unless we have fundamental change in the way the country is governed, these problems will persist. We need to be forward-thinking and front-load with good recommendations and good structures. We must ensure that the council doesn't provide outlets for governments to shirk their responsibilities, as well as what they should be doing.

Senator Greenwood: Thank you. Ms. McBride, if Bill C-29 is adopted as it is, with all of its acknowledged faults and imperfections, do you believe that it will advance or hinder reconciliation?

Ms. McBride: We have to work with what we have right now. We can work together, and better the situations as we go. I wouldn't see it being erased with the progress that has been made right now.

I believe that it has to keep going, and iron out some of the problems that are there. All of us who are going to be around this table have to work as a team and with respect by using what I use every day: the Seven Grandfather Teachings, such as love, respect, honesty and not tearing one another down. Also, we need a decolonization process. We have to move away from what put us here in the first place. I hope that answers part of your question.

réconciliation? Est-ce que les gouvernements vont s'en servir pour éviter de consulter directement les peuples autochtones ou de nouer le dialogue avec eux?

M. MacDonald : Merci, madame la sénatrice. Oui, c'est possible. L'an dernier, le Parlement canadien a reconnu avoir commis un génocide contre les peuples autochtones, et ce génocide se poursuit, comme l'enquête nationale l'a établi. J'ai une citation à ce sujet dans un document plus détaillé, que je peux vous transmettre.

Nous vivons dans une société où le génocide et les structures du génocide se perpétuent. Le gouvernement et le conseil pourraient servir d'outils de promotion de la violence persistante du colonialisme. Je pense que c'est évident. La question est la suivante : quels mécanismes de protection sont en place pour éviter que cela se produise? Si un État est en train de perpétrer un génocide et qu'il a mis en place des institutions et des structures lui permettant de perpétrer un génocide, nous devons nous assurer que des mécanismes rigoureux sont en place.

Je pense qu'il s'agit d'un danger réel, mais aussi d'un danger prévisible. Il faut être réaliste et veiller à ce que des systèmes soient en place pour s'assurer que les communautés autochtones sont convenablement consultées.

Tous les gouvernements — et tous les ordres de gouvernement — font de beaux discours et trouvent des mots au sujet de la réconciliation. Je pense que, dans l'avenir, on s'attendra à ce que tous les gouvernements soient semblables, mais au bout du compte, à moins qu'un changement fondamental se produise dans la façon dont le pays est gouverné, ces problèmes persisteront. Il faut être avant-gardistes, et il faut d'entrée de jeu formuler de bonnes recommandations et mettre en place de bonnes structures. Nous devons veiller à ce que le conseil ne donne pas aux gouvernements la possibilité de se soustraire à leurs responsabilités et à leurs devoirs.

La sénatrice Greenwood : Merci. Madame McBride, si le projet de loi C-29 est adopté tel quel, avec toutes ses failles et ses imperfections reconnues, croyez-vous qu'il favorisera la réconciliation ou qu'il lui nuira?

Mme McBride : Nous devons travailler avec ce que nous avons à ce moment-ci. Nous pouvons collaborer et améliorer les choses au fur et à mesure. Je ne vois pas comment on pourrait l'effacer, vu les progrès qui ont été réalisés jusqu'à maintenant.

Je crois qu'il faut continuer d'aller de l'avant et régler certains des problèmes qui existent. Tous ceux d'entre nous qui seront autour de la table doivent travailler en équipe et de façon respectueuse en s'appuyant sur les principes que j'utilise tous les jours, c'est-à-dire les enseignements des sept grands-pères, comme l'amour, le respect, l'honnêteté et le fait de ne pas se déchirer les uns les autres. Nous avons aussi besoin d'un processus de décolonisation. Nous devons nous détourner de ce

Senator Greenwood: Yes, thank you.

Senator Coyle: I have a question about seats at the table, which we keep talking about — who is going to be at the governing table, or the board table? We know that NWAC is going to identify somebody. How will you go about that? What criteria or process will you be using to identify who you would like to have on that council? You're able to appoint someone to it. What do you think would make a good, ideal member of that council's governing board?

Ms. McBride: First of all, with the way that NWAC is set up, we're represented across the country through our PTMAs. PTMAs look after their province or territory. We'll have to engage with the PTMAs. We have to come together to discuss how we would select a person. We definitely need a knowledgeable person from all walks of life, whether they're Métis or someone else; it has to be someone knowledgeable and wise.

We would definitely recruit. We would definitely appoint a person who would bring a lot to the table — someone who would take what we presently have at NWAC and bring it there as well. We do have a lot to give to that table.

The Chair: Thank you, Senator Coyle.

Senator Greenwood has a question that we will have Ms. Strongwind provide an answer to in writing.

Senator Greenwood: Sorry, I didn't have a chance to ask my question earlier. Ms. Strongwind, according to the brief that was submitted to the committee, the 60s Scoop Legacy of Canada calls on the government to use the council as a means to recognize and amplify the voices of Sixties Scoop survivors. How do you envision the proposed national council for reconciliation's role in furthering reconciliation with Sixties Scoop survivors? If you could give us ideas on that, and submit those in writing, that would be helpful. Thank you so much.

The Chair: That brings us to the end of our time for this panel, which is now complete. I wish to, again, thank all of our witnesses.

As mentioned before, I ask that everyone please keep your exchanges as brief as possible. Due to time limitations, each senator will have five minutes to ask a question and receive an answer. Priority will be given to committee members and then

qui nous a amenés au point où nous en sommes aujourd'hui. J'espère que cela répond en partie à votre question.

La sénatrice Greenwood : Oui, merci.

La sénatrice Coyle : J'ai une question au sujet des sièges à la table, dont nous parlons constamment. Qui siègera au conseil d'administration? Nous savons que l'AFAC va désigner quelqu'un. Comment allez-vous vous y prendre? Quels critères ou quel processus utiliserez-vous pour désigner la personne que vous souhaitez voir siéger au conseil? Vous pouvez nommer quelqu'un à ce conseil. Selon vous, à quoi ressemblerait un bon membre ou le membre idéal du conseil d'administration de ce conseil?

Mme McBride : Tout d'abord, étant donné la structure de l'AFAC, nous sommes représentées partout au pays par le truchement de nos associations provinciales et territoriales membres. Chacune s'occupe de sa province ou de son territoire. Nous devons discuter avec elles. Nous devons nous réunir pour discuter de la façon de désigner une personne. Nous avons assurément besoin d'une personne bien renseignée sur tous les milieux, qu'il s'agisse d'une Métisse ou d'une autre personne. Il faut que ce soit une personne bien renseignée et éclairée.

Nous aimerions certainement désigner quelqu'un. À coup sûr, nous nommerions une personne qui apporterait beaucoup à la table. Quelqu'un qui prendrait ce que l'AFAC a actuellement à offrir et qui l'apporterait là-bas aussi. Nous avons beaucoup à apporter à cette table.

Le président : Merci, sénatrice Coyle.

La sénatrice Greenwood veut poser une question à laquelle Mme Strongwind répondra par écrit.

La sénatrice Greenwood : Je suis désolée, je n'ai pas eu l'occasion de poser ma question plus tôt. Madame Strongwind, selon le mémoire qui a été présenté au comité, le groupe 60s Scoop Legacy of Canada encourage le gouvernement à recourir au conseil pour valoriser et amplifier les voix des survivants de la rafle des années 1960. Selon vous, quel rôle le Conseil national de réconciliation proposé jouera-t-il dans la promotion de la réconciliation avec les survivants de la rafle des années 1960? Si vous pouviez nous donner des idées à ce sujet et nous les soumettre par écrit, ce serait utile. Merci beaucoup.

Le président : Cela nous amène à la fin de la période dont nous disposons pour ce groupe de témoins. Encore une fois, je remercie tous nos témoins.

Comme je l'ai déjà dit, je demande à chacun d'être le plus bref possible dans ses échanges. En raison des contraintes de temps, chaque sénateur disposera de cinq minutes pour poser une question et recevoir une réponse. Les membres du comité auront

to other colleagues. I will also ask witnesses to provide any outstanding answers in writing before the end of the week.

I would like to introduce our second panel of witnesses: From Warshield, we have Max FineDay, Chief Executive Officer. We have, as an individual, Kenneth B. Young, Barrister and Solicitor. And from the Manitoba Métis Federation, we have William Goodon, Cabinet Minister.

Thank you all for joining us today. Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, followed by a question-and-answer session with the senators. To help keep us on time and to ensure equity for all, once you have reached the four-minute mark, I will hold up this sign to let you know that you have one minute left.

I will now invite Max FineDay to deliver his opening remarks.

Max FineDay, Chief Executive Officer, Warshield: [*Cree spoken*]

It's great to be here with you, friends and relatives. I'm Max FineDay from the Sweetgrass First Nation in Treaty 6 territory in Saskatchewan. I'm the CEO of Warshield, a policy and government relations firm that works with First Nations governments and the private sector.

Today, I am speaking with you as a former member of the first iteration of the national council for reconciliation. I was appointed by Minister Bennett in 2018 to help get the national council for reconciliation set up and started. We had about six months to do this work, senators, and it was a heavy task, but we got it done. In June 2018, we tabled this report to Minister Bennett, which I think you all had the chance to, at least, peruse. Five minutes is not a lot of time, senators, so I will invite any questions regarding the process of how the first iteration of that council went about; the consultation piece; how we arrived at the number \$1 billion for a financial endowment for the council; and how we engaged, or participated, in the role of non-Indigenous Canadians on the council. I'm happy to take any of those questions should senators have them.

This invitation allowed me the opportunity to reflect a little bit about that time in 2018. I was a much younger man; I was the youth representative at that time, so you can tell that time has passed. It let me reflect on the fact that there is no institution right now whose sole function is to track progress, or to hold the government accountable to the progress made — or not made — on reconciliation. As we were doing this work as a council, we wanted to focus on the practical and the tangible. We wanted to focus on the facts — and not have it be political in nature — and

la priorité sur les autres collègues. Je vais aussi demander aux témoins de transmettre par écrit, d'ici la fin de la semaine, les réponses qu'ils n'auront pas pu fournir.

J'aimerais vous présenter notre deuxième groupe de témoins. Nous accueillons Max FineDay, directeur général de Warshield; Me Kenneth B. Young, avocat-procureur, qui témoignera à titre personnel; ainsi que William Goodon, ministre du cabinet, qui représente la Fédération des Métis du Manitoba.

Merci à tous d'être parmi nous aujourd'hui. Les témoins feront une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs. Pour veiller au respect de l'horaire et assurer l'équité entre tous les intervenants, une fois que vous aurez utilisé quatre minutes de votre temps, je vous ferai signe pour vous indiquer qu'il vous reste une minute.

J'invite maintenant Max FineDay à présenter sa déclaration préliminaire.

Max FineDay, directeur général, Warshield : [*mots prononcés en cri*]

Je suis ravi d'être ici avec vous, amis et parents. Je m'appelle Max FineDay, et je représente la Première Nation de Sweetgrass, dans le territoire visé par le Traité n° 6, en Saskatchewan. Je suis le directeur général de Warshield, une entreprise de politique et de relations gouvernementales qui travaille avec les gouvernements des Premières Nations et le secteur privé.

Aujourd'hui, je m'adresse à vous en tant qu'ancien membre de la première mouture du Conseil national de réconciliation. En 2018, la ministre Bennett m'a chargé de contribuer à la mise sur pied et au lancement de ce conseil. Nous disposions d'environ six mois pour faire ce travail, honorables sénateurs, et ce fut une lourde tâche, mais nous l'avons fait. En juin 2018, nous avons présenté à la ministre Bennett ce rapport que je pense que vous avez tous eu l'occasion de parcourir. Mesdames et messieurs les sénateurs, cinq minutes, ce n'est pas beaucoup de temps. Je suis donc prêt à répondre à vos questions concernant le déroulement de la première mouture du conseil, les consultations, la manière dont nous en sommes arrivés au montant de 1 milliard de dollars de dotation financière pour le conseil et les façons dont nous sommes intervenus ou avons participé, à titre de Canadiens non autochtones au sein du conseil. Je serai heureux de répondre aux questions des sénateurs, s'ils en ont.

Cette invitation m'a donné l'occasion de réfléchir un peu à cette époque, en 2018. J'étais un homme beaucoup plus jeune; j'étais le représentant des jeunes à ce moment-là, alors vous pouvez voir que le temps a passé. Elle m'a permis de réfléchir au fait qu'à l'heure actuelle, aucune institution n'a pour seule fonction de suivre les progrès réalisés ou de tenir le gouvernement responsable des progrès réalisés — ou non — sur le plan de la réconciliation. Pendant que nous faisons ce travail en tant que conseil, nous voulions nous concentrer sur les aspects

have it be data-driven, and have a function akin to the Auditor General.

As we were doing this work, we saw that there was the need for an organization to monitor, oversee, research, report, recommend and, even possibly, educate Canadians on the role of reconciliation in their lives. We also saw the crucial need for a body to be able to track what the government was doing, or not doing — and how it was progressing, or not progressing — in the services of Indigenous people. We were looking to establish a mechanism that not only kept the politicians accountable, but also kept the machinery of government accountable, which is a part of the conversation that we felt was so often left out. We know that all departments, and all arms of the federal government, now have a mandate to repair — or build — relationships with Indigenous people, but who is keeping an eye on this? Let's use Global Affairs Canada as an example: What are they doing? What have you heard that Global Affairs Canada is doing as part of their reconciliation efforts? I don't mean to pick on them; they are just one example.

More than the need for another political body, or this grandiose council that could be all things to all people, we saw the need for tangible outcomes — and the need for reconciliation auditors, if you will.

Five minutes is not a lot of time. Crees are not known for our brevity, so I will get to the point, senators. I know that you are under political constraints. I work very often in political realities and against political timelines. It's my opinion, senators, that we need this legislation. We have a moment — we have an opportunity — and it is not a moment that is often afforded to us, or to you and your predecessors, to be able to track the progress, or possibly even the erosion, of reconciliation throughout government institutions.

I know, and I am very aware, that this is not a universal opinion that others hold. You have heard from others who aren't sure about this legislation. We know that there are bad-faith actors who want to see this legislation fail. We've heard over the last number of years that some believe that reconciliation is dead, and some would rather — Indigenous and non-Indigenous — see this legislation not pass. So you vote to either delay or stop this legislation entirely.

pratiques et concrets. Nous voulions nous concentrer sur les faits — et non pas sur des questions de nature politique —, que nos travaux soient axés sur des données et exercer une fonction semblable à celle de vérificateur général.

Dans le cadre de ces travaux, nous avons constaté qu'il était nécessaire qu'un organisme assure une surveillance et une supervision, effectue des recherches, produise des rapports, formule des recommandations et peut-être même éduque les Canadiens sur le rôle de la réconciliation dans leur vie. Nous avons également constaté qu'il était essentiel qu'un organisme puisse suivre ce que le gouvernement faisait ou ne faisait pas — et les progrès qu'il réalisait ou non — du point de vue des services aux Autochtones. Nous cherchions à établir un mécanisme qui non seulement obligeait les politiciens, mais aussi l'appareil gouvernemental, à rendre des comptes, ce qui fait partie de la conversation qu'on a souvent négligé d'avoir, à notre avis. Nous savons que tous les ministères et toutes les branches du gouvernement fédéral ont maintenant pour mandat de rétablir les relations avec les peuples autochtones — ou d'en établir —, mais qui surveille la réalisation de ce mandat? Prenons l'exemple d'Affaires mondiales Canada : que fait ce ministère? Qu'avez-vous entendu dire qu'Affaires mondiales Canada fait dans le cadre de ses efforts de réconciliation? Je ne veux pas l'attaquer; ce n'est qu'un exemple.

Au-delà de la nécessité d'un autre organe politique, ou de ce conseil grandiose qui pourrait plaire à tout le monde, nous avons vu la nécessité d'obtenir des résultats concrets... et la nécessité de vérificateurs de la réconciliation, si on veut.

Cinq minutes, ce n'est pas beaucoup de temps. Les Cris ne sont pas reconnus pour leur brièveté, alors j'irai droit au but, honorables sénateurs. Je sais que vous êtes soumis à des contraintes politiques. Je travaille très souvent dans des réalités politiques et en fonction d'échéanciers politiques. À mon avis, mesdames et messieurs les sénateurs, nous avons besoin de ce projet de loi. Nous avons un moment — nous avons une occasion — et ce n'est pas un moment qui nous est souvent accordé, ni à vous et à vos prédécesseurs, pour que nous puissions suivre les progrès, ou peut-être même l'érosion, de la réconciliation dans l'ensemble des institutions gouvernementales.

Je sais et suis très conscient que ce n'est pas l'opinion universelle que d'autres ont choisie. Vous avez entendu le témoignage d'autres personnes qui ne sont pas certaines d'approuver ce projet de loi. Nous savons qu'il y a des intervenants de mauvaise foi qui veulent qu'il soit rejeté. Au cours des dernières années, nous avons entendu dire que certains croient que la réconciliation est morte et que d'autres préféreraient que le projet de loi ne soit pas adopté. Alors vous votez pour le report ou pour l'arrêt complet de ce projet de loi.

From council members like Grand Chief Littlechild, Jean Teillet, Clint Davis, Mike DeGagné, Edith Cloutier and others whom you have heard from, I've learned an incredible amount. From my own family — from my father who is a residential school survivor — I've learned that reconciliation is a gift that we have which was given by residential school survivors; it's an olive branch, if you will, to Canada, saying that these difficult things happened to us, but, in a lot of instances, there was no call for punishment or retribution. We heard from a lot of survivors that they wanted things to go right. They wanted things to be better. Establishing this council is a great way to honour that gift that they have given us as a country. We can show that it is not a wasted gift, and that we have listened as a council, that institutions like your own have listened and that there is a tangible outcome that they will see in their lifetime.

[Cree spoken]

Thank you so much.

The Chair: Thank you, Mr. FineDay. I will remind our witnesses that if there is additional testimony that you would like to provide in writing, please feel free to do so, preferably by Friday. Thank you for your remarks. Mr. Young, the floor is yours.

Kenneth B. Young, Barrister and Solicitor, as an individual: First of all, I want to thank the senators for the opportunity to present on a very important issue that affects our people.

I noticed that on the meeting agenda, I'm listed as an individual. I would like to state that I will actually be representing Indian residential school survivors in my presentation — because I am a survivor of Indian residential schools for 10 years. I am also a citizen of Opaskwayak Cree Nation, Treaty 5 territory in the province of Manitoba.

In reviewing the legislation, in particular the preamble, I came to the conclusion that while there is reference to the word “reconciliation” in the preamble, it doesn't define what reconciliation is. I think it's very important for a definition of the word “reconciliation” to be included in the body of the legislation because then it would be enforceable. Words in the preamble are not legally enforceable. I suggest very strongly that there be a definition for “reconciliation” included in the body of the legislation.

Going forward, my position is this: The Indian residential school issue is an issue that impacted First Nations people in a very significant way — 92% of the people who attended Indian residential schools were First Nations children. The Catholic Church built schools on Indian land to house Indian students — First Nations students. The policy that created the Indian residential schools was to kill the Indian in the child. The Indian

J'ai beaucoup appris de membres du conseil comme le grand chef Littlechild, Jean Teillet, Clint Davis, Mike DeGagné, Edith Cloutier et d'autres dont vous avez entendu le témoignage. De ma propre famille — de mon père qui est un survivant des pensionnats —, j'ai appris que la réconciliation est un cadeau que nous avons reçu de la part des survivants des pensionnats; c'est un rameau d'olivier, si on veut, tendu au Canada, qui dit que ces choses difficiles nous sont arrivées, mais... dans bien des cas, aucune punition ni représailles n'ont été exigées. Beaucoup de survivants nous ont dit qu'ils voulaient que les choses s'améliorent. Ils voulaient que les choses s'améliorent. L'établissement de ce conseil est une excellente façon de rendre hommage à ce don qu'ils nous ont fait en tant que pays. Nous pouvons montrer que ce n'est pas un cadeau gaspillé, que nous avons écouté en tant que conseil, que les institutions comme la vôtre ont écouté et qu'ils verront un résultat concret de leur vivant.

[mots prononcés en cri]

Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur FineDay. Je rappelle à nos témoins, s'ils ont d'autres témoignages à présenter par écrit, de ne pas hésiter à le faire, de préférence d'ici vendredi. Je vous remercie de votre déclaration. Maître Young, vous avez la parole.

Me Kenneth B. Young, avocat-procureur, à titre personnel : Je tiens tout d'abord à remercier les sénateurs de me donner la possibilité d'aborder une question très importante qui touche notre peuple.

J'ai remarqué que mon nom figurait à l'ordre du jour de la réunion à titre personnel. Je tiens à dire que je vais représenter les survivants des pensionnats indiens dans mon exposé... parce que je suis un survivant des pensionnats indiens depuis 10 ans. Je suis également un citoyen de la nation crie d'Opaskwayak, territoire visé par le Traité n° 5, au Manitoba.

En examinant le projet de loi, en particulier le préambule, j'en suis venu à la conclusion que... bien que le mot « réconciliation » soit mentionné dans le préambule, il ne définit pas ce qu'est la réconciliation. Je pense qu'il est très important qu'une définition du mot « réconciliation » soit incluse dans le corps du projet de loi, car elle serait alors exécutoire. Le libellé du préambule n'a pas force exécutoire. Je recommande fortement l'inclusion d'une définition du terme « réconciliation » dans le corps du projet de loi.

Dorénavant, ma position sera la suivante : le problème des pensionnats indiens a eu des répercussions très importantes sur les membres des Premières Nations — 92 % des personnes qui ont fréquenté ces pensionnats étaient des enfants des Premières Nations. L'Église catholique a construit des écoles sur des terres autochtones pour loger des élèves autochtones — des élèves des Premières Nations. La politique qui a mené à la création des

Act was used to have religious organizations sign agreements to run and administer these Indian residential schools.

The Indian residential school issue is not an Indigenous issue — it's a First Nations issue. Therefore, since the Indian Residential Schools Settlement Agreement was negotiated by the Assembly of First Nations, or AFN, on behalf of Indian residential school survivors, I can also state that the AFN represented the Métis National Council at the negotiating table because we were asked to represent the Métis National Council. The agreement that we negotiated was signed by the AFN, the Inuit, the churches and Canada. I think that whatever comes of this legislation, it has to be driven and led by First Nations people, in particular First Nations survivors. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Young. I will now invite William Goodon to deliver his opening remarks.

William Goodon, Cabinet Minister, Manitoba Métis Federation: Thank you very much, Mr. Chair. Honourable senators, I am very pleased to be here representing the Manitoba Métis Federation, or MMF, which is the national government of the Red River Métis. I acknowledge that I join you today on the unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation, whose presence here reaches back to time immemorial. My name is Will Goodon. I am a minister of the MMF cabinet.

As we always do — and I'm going off my script a little bit here — we introduce ourselves, as well as where we're from and who we're related to. I'm from the Turtle Mountains in what is now southwest Manitoba. I'm a Red River Métis. My grandmother was actually from the North Dakota side of the Turtle Mountains. My grandfather was from the Canadian side. Both are residential school survivors. My grandmother went to South Dakota. My grandfather went to a residential school in Canada, and he had to run away. He had to go back and get his little sister in order to save her.

I have relatives right across our homeland. As is the case whenever a Red River Métis person meets another Métis person, you always compare your genealogies and find out that you are second or third cousins, and that's usually the way we introduce ourselves.

I'm here to make known the MMF's views of Bill C-29, the national council for reconciliation act. Previously, my colleague and MMF ambassador Clément Chartier appeared before the House of Commons Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs to discuss this bill, and I believe that my statement here today will build on his testimony.

pensionnats indiens visait à tuer l'Indien dans l'enfant. La Loi sur les Indiens a permis à des organisations religieuses de signer des ententes qui leur permettaient d'exploiter et d'administrer ces pensionnats indiens.

Le problème des pensionnats indiens n'est pas un enjeu autochtone; c'en est un qui touche les Premières Nations. Par conséquent, puisque la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a été négociée par l'Assemblée des Premières Nations — ou l'APN — au nom des survivants des pensionnats indiens, je peux également dire que l'APN a représenté le Ralliement national des Métis à la table de négociation parce qu'on lui a demandé de le faire. L'accord que nous avons négocié a été signé par l'APN, les Inuits, les Églises et le Canada. Je pense que, quoi qu'il advienne de ce projet de loi, il doit être piloté et dirigé par les Premières Nations, en particulier par les membres survivants des Premières Nations. Merci.

Le président : Merci, maître Young. J'invite maintenant William Goodon à faire sa déclaration préliminaire.

William Goodon, ministre du cabinet, Fédération des Métis du Manitoba : Merci beaucoup, monsieur le président. Honorables sénateurs, je suis très heureux d'être des vôtres pour représenter la Fédération des Métis du Manitoba, qui est le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge. Je reconnais que je me joins à vous aujourd'hui sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe, dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux. Je m'appelle Will Goodon. Je suis ministre du cabinet de la fédération.

Comme nous le faisons toujours — et je m'éloigne un peu de mon texte —, nous nous présentons et disons d'où nous venons et qui sont les membres de notre parenté. Je viens des collines Turtle, dans ce qui est maintenant le Sud-Ouest du Manitoba. Je suis un Métis de la rivière Rouge. En fait, ma grand-mère venait du côté du Dakota du Nord des collines Turtle. Mon grand-père venait du côté canadien. Les deux sont des survivants des pensionnats. Ma grand-mère est allée au Dakota du Sud. Mon grand-père est allé dans un pensionnat au Canada, et il a dû s'enfuir. Il a dû retourner chercher sa petite sœur pour la sauver.

J'ai de la parenté partout dans notre pays. Comme c'est le cas chaque fois qu'un Métis de la rivière Rouge rencontre un autre Métis, nous comparons toujours nos généalogies, et nous découvrons que nous sommes des cousins au deuxième ou au troisième degré, et c'est habituellement ainsi que nous nous présentons.

Je comparais pour faire connaître le point de vue de la Fédération des Métis du Manitoba sur le projet de loi C-29, Loi portant sur un conseil national de réconciliation. Mon collègue et ambassadeur de la fédération, Clément Chartier, a déjà comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes pour discuter de ce projet de loi, et

My government is pleased with the legislation enacted by Canada over the last number of years, in particular the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. Its preamble refers to Indigenous peoples — which includes us, the historical Métis Nation, who have “lived in the lands that are now in Canada with their distinct identities, cultures and ways of life” — and states that Canada rejects all forms of colonialism. We are also pleased with our renewed government-to-government, nation-to-nation relationship with Canada, and we look forward to concluding the Red River Métis Self-Government Recognition and Implementation Treaty. It is with this spirit of working together that we wish to move forward and conclude the unfinished business of reconciliation between the Red River Métis and Canada.

While our government understands the intent of this bill in forming a national council for reconciliation — in fulfillment of the Truth and Reconciliation Commission’s Calls to Action 53 to 56 — it remains problematic from the perspective of my government.

I will begin with the technical language of the bill in clause 10, which sets out the nominations for membership on the council’s board of directors. Clause 10(1) states that the board is to include four directors who may only be elected after having been nominated by the Assembly of First Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, the Métis National Council, or MNC, and the Native Women’s Association of Canada. A director nominated by the National Government of the Red River Métis is notably absent.

As you are aware, the MMF cut ties with the MNC in 2021 due to the MNC abandoning the national definition of Métis and, hence, the Métis Nation. The MNC, through its affiliate the Métis Nation of Ontario, continues to allow non-Métis to become members of the Métis Nation. The Red River Métis are the only Indigenous people to establish a province. In 1870, the Red River Métis became Canada’s negotiating partner in Confederation and the founder of Manitoba. Through our treaty with Canada, our homeland became what is known today as Western Canada — the Prairie provinces.

The MNC does not and cannot represent the Red River Métis. We are a unique and distinct Indigenous people and nation. We have our own voice. The MNC is a pan-Indigenous organization that’s no different from the Congress of Aboriginal Peoples, who are also excluded from this bill. The bill ignores democratically

je crois que ma déclaration d’aujourd’hui renforcera son témoignage.

Mon gouvernement est satisfait des lois adoptées par le Canada au cours des dernières années, en particulier la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Son préambule porte sur les peuples autochtones — ce qui nous comprend, nous, les membres de la nation métisse historique, qui « vivent dans des territoires qui sont aujourd’hui situés au Canada et où s’expriment leurs identités, cultures et modes de vie distinctifs » — et affirme que le Canada rejette toute forme de colonialisme. Nous sommes également satisfaits de notre relation renouvelée de gouvernement à gouvernement et de nation à nation avec le pays, et nous avons hâte de conclure le traité de reconnaissance et de mise en œuvre de l’autonomie gouvernementale des Métis de la rivière Rouge. C’est dans cet esprit de collaboration que nous voulons aller de l’avant et terminer le travail inachevé de réconciliation entre les Métis de la rivière Rouge et le Canada.

Même si notre gouvernement comprend l’intention de ce projet de loi qui sous-tend la mise sur pied d’un conseil national de réconciliation — en réponse aux appels à l’action 53 à 56 de la Commission de vérité et réconciliation —, il demeure problématique du point de vue de mon gouvernement.

Je vais commencer par le libellé technique du projet de loi, à l’article 10, qui établit la mise en candidature des administrateurs au sein du conseil d’administration. Le paragraphe 10(1) prévoit que le conseil d’administration doit comprendre quatre administrateurs qui ne peuvent être élus qu’après avoir été mis en candidature par l’Assemblée des Premières Nations, par l’Inuit Tapiriit Kanatami, par le Ralliement national des Métis et par l’Association des femmes autochtones du Canada. L’administrateur mis en candidature par le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge brille par son absence.

Comme vous le savez, en 2021, la Fédération des Métis du Manitoba a coupé des liens avec le Ralliement national des Métis parce qu’il avait abandonné la définition nationale du terme « Métis » et, par conséquent, la nation métisse. Le Ralliement national des Métis, par l’intermédiaire de sa filiale, la nation métisse de l’Ontario, continue de permettre à des non-Métis de devenir membres de la nation métisse. Les Métis de la rivière Rouge sont les seuls peuples autochtones à avoir établi une province. En 1870, ils sont devenus les partenaires de négociation du Canada au sein de la Confédération et les fondateurs du Manitoba. Grâce à notre traité avec le pays, notre patrie est devenue ce qu’on appelle aujourd’hui l’Ouest canadien, les provinces des Prairies.

Le Ralliement national des Métis ne représente pas et ne peut pas représenter les Métis de la rivière Rouge. Nous sommes un peuple et une nation autochtones uniques et distincts. Nous avons notre propre voix. Le ralliement est un organisme pan-autochtone qui n’est pas différent du Congrès des peuples

elected Indigenous governments such as the MMF — who represent rights holders — and abandons the principle of building nation-to-nation relationships.

Clause 12(1)(c) further muddies the water. The language of the bill states that the board must include, to the extent possible, representation from Indigenous organizations, as defined in section 2 of the Department of Indigenous Services Act, to reflect the diversity of arrangements that govern relationships between Indigenous communities and the Government of Canada. This definition includes governments. It is notable that the board of directors is not required to have members nominated by Indigenous governments, but it is required to include the organizations listed in clause 10(1). From my government's perspective, this could result in the absence of the Red River Métis voice, and create the type of politicized environment that a national council for reconciliation must avoid.

When asked if my government will support this bill, the answer is neither a simple "yes," nor a simple "no." Its passage will not be determined by our support. However, we will not participate in or support a national council for reconciliation that will exclude Red River Métis citizens. Therefore, my government recommends that the bill be amended to address and reverse the egregious exclusion of the MMF — the national government of the Red River Métis. The MMF supports the federal government's efforts that advance reconciliation; however, Bill C-29 does not meet our standard for this.

We will continue to represent the Red River Métis across our homeland, and we will work in good faith to advance reconciliation using a distinctions-based, government-to-government and nation-to-nation approach. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Goodon. We'll now open the floor to questions from senators.

Senator Arnot: My question is directed to Mr. FineDay.

Mr. FineDay, my opinion is that the national council for reconciliation will probably be the most important institution to promote, measure and advance reconciliation over the course of the next few decades. Since you were on the interim board originally, does Bill C-29 reflect the vision that you personally had for this council?

autochtones, qui est également exclu de ce projet de loi. Celui-ci ne tient pas compte des gouvernements autochtones démocratiquement élus, comme la Fédération des Métis du Manitoba — qui représente les détenteurs de droits —, et abandonne le principe de l'établissement de relations de nation à nation.

L'alinéa 12(1)c brouille encore plus les cartes. Le libellé du projet de loi énonce que le conseil doit comprendre, dans la mesure du possible, des représentants d'organisations autochtones au sens de l'article 2 de la Loi sur le ministère des Services aux Autochtones, de manière à refléter la diversité des ententes qui régissent les relations entre les collectivités autochtones et le gouvernement du Canada. Cette définition inclut les gouvernements. Il convient de souligner que le conseil d'administration n'est pas tenu de nommer des membres par les gouvernements autochtones, mais qu'il doit inclure les organisations énumérées au paragraphe 10(1). Du point de vue de mon gouvernement, cela pourrait entraîner l'absence de la voix des Métis de la rivière Rouge et créer le type d'environnement politisé qu'un conseil national de réconciliation doit éviter.

Lorsqu'on demande à mon gouvernement s'il appuiera ce projet de loi, la réponse n'est ni un simple « oui », ni un simple « non ». L'adoption de ce projet de loi ne sera pas déterminée par notre appui. Toutefois, nous n'appuierons pas la création d'un conseil national de réconciliation qui exclurait les citoyens métis de la rivière Rouge. Par conséquent, mon gouvernement recommande que le projet de loi soit modifié de manière à corriger et à inverser l'exclusion flagrante de la Fédération des Métis du Manitoba, le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge. La Fédération appuie les efforts du gouvernement fédéral visant à favoriser la réconciliation, mais le projet de loi C-29 ne répond pas à ses normes à cet égard.

Nous continuerons de représenter les Métis de la rivière Rouge sur l'ensemble de notre territoire, et nous travaillerons de bonne foi pour faire progresser la réconciliation au moyen d'une approche fondée sur les distinctions, de gouvernement à gouvernement et de nation à nation. Merci.

Le président : Merci, monsieur Goodon. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Le sénateur Arnot : Ma question s'adresse à M. FineDay.

Monsieur FineDay, à mon avis, le conseil national de réconciliation sera probablement l'institution la plus importante pour la promotion, la mesure et la progression de la réconciliation au cours des prochaines décennies. Puisque vous faisiez partie du conseil provisoire à l'origine, le projet de loi C-29 reflète-t-il la vision personnelle que vous aviez de ce conseil?

And, if you have a chance, I would like you to amplify the issue of the endowment. An endowment of \$1 billion sounds like a lot of money, but not if it's in relation to the task at hand, and what has to be done. You are not the first witness to say that it's really important to have a funding level that will sustain this work for those few decades that we can foresee.

I would like you to amplify any of those thoughts, for my edification and my Senate colleagues' edification.

Mr. FineDay: I don't know of a perfect piece of legislation that exists. Certainly, as senators, you have seen this government's ambitious legislative agenda when it comes to issues of concern for Indigenous people.

In our final report, a draft bill was added as an annex to guide the legislative drafters and the government based on what we saw, what we heard and what we hoped to see in the legislation.

There are going to be bumps and challenges in coordination. My background is in First Nations politics, and that's 633 nations. When you add in other constitutionally recognized groups, that makes it all the more complex.

This bill will do what we need it to do: hold the government to account on the measuring of how reconciliation is going. We have seen some non-profits and civil society actors try to engage in that work. It's limited in scope and nature, and it doesn't give the broad overview that we need to see, particularly coming from the government.

On the issue of the endowment, \$126 million — which, I think, was in the budget for the national council for reconciliation — simply doesn't do the job that we recommended, namely, to allow for the council to be financially independent from the government. Whoever is hired as the first executive director or leader of this council will have to go back to the government and ask for another allocation in future budgets. This isn't an ideal situation.

If you look at what is there, I think it is \$1.5 million in funding for the first year of operation. I don't know how many of you have been in the private sector running non-profits, but that's not a lot of money. I know that it seems like a lot of money individually, but it's not enough money to establish a secretariat, to do a comprehensive strategy and communications plan or to ensure that there is buy-in — not only from Indigenous people, but also from all of Canada.

Et, si vous en avez l'occasion, j'aimerais que vous nous en disiez davantage sur la question de la dotation. Un fonds de dotation de 1 milliard de dollars semble être beaucoup d'argent, mais pas s'il est lié à la tâche à accomplir et à ce qui doit être fait. Vous n'êtes pas le premier témoin à affirmer qu'il est vraiment important d'avoir un niveau de financement qui va soutenir ce travail pour les quelques décennies que nous pouvons prévoir.

J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet, pour ma gouverne et celle de mes collègues du Sénat.

M. FineDay : Je ne connais pas de loi parfaite. Certes, en tant que sénateurs, vous avez vu l'ambitieux programme législatif du gouvernement en ce qui concerne les enjeux qui préoccupent les peuples autochtones.

Un avant-projet de loi a été ajouté en annexe de notre rapport final pour orienter les rédacteurs législatifs et le gouvernement en fonction de ce que nous avons observé, de ce que nous avons entendu et de ce que nous espérions voir dans le projet de loi.

Il y aura des obstacles et des défis en matière de coordination. Mon expérience est dans le domaine de la politique des Premières Nations, et il y a 633 nations. Si on ajoute d'autres groupes reconnus par la Constitution, les choses se complexifient davantage.

Ce projet de loi fera ce que nous avons besoin qu'il fasse : tenir le gouvernement responsable de la mesure du déroulement de la réconciliation. Nous avons vu des organismes sans but lucratif et des acteurs de la société civile essayer de faire ce travail. Sa portée et sa nature sont limitées, et il ne donne pas l'aperçu général dont nous avons besoin, surtout de la part du gouvernement.

En ce qui concerne la dotation, la somme de 126 millions de dollars — qui, je pense, était prévue dans le budget du conseil national de réconciliation — ne permet tout simplement pas de faire le travail que nous avons recommandé, c'est-à-dire de permettre au conseil d'être financièrement indépendant du gouvernement. Quiconque sera embauché à titre de premier directeur général ou dirigeant de ce conseil devra demander au gouvernement une autre affectation dans les budgets ultérieurs. Ce n'est pas une situation idéale.

Si vous regardez ce qui est prévu... je crois qu'il s'agit de 1,5 million de dollars pour la première année de fonctionnement. Je ne sais pas combien d'entre vous ont travaillé dans le secteur privé à diriger des organismes sans but lucratif, mais ce n'est pas beaucoup d'argent. Je sais que cette somme peut sembler importante, mais elle n'est pas suffisante pour l'établissement d'un secrétariat et l'élaboration d'une stratégie globale et d'un plan de communication, ni pour que l'on puisse s'assurer que les gens sont d'accord, non seulement les Autochtones, mais aussi l'ensemble du Canada.

They will need to be a really good lobbyist, and hopefully a neighbour of the Minister of Finance, in order to try to obtain the resources needed to ensure this council has the money it needs to do its work. I'm hopeful that the goal of a \$1-billion endowment isn't lost with whoever the inaugural council and director are, and that it's a goal that they continue to work toward.

Senator Coyle: Thank you to all of our witnesses in the room and on the screen with us tonight.

I have so many questions. Perhaps I'll also start with you, Mr. FineDay.

You say that we need this legislation. I don't think that anybody at this table would disagree with you. Frankly, just about everybody we've talked to has said that we need this legislation.

I believe you said the original recommendation — and you stand by it — is that there should be Indigenous and non-Indigenous representation on the council, which is great.

You mentioned this idea of some bad actors. There are always bad actors. But there are also some good actors who have problems with this. We are now at the point of wanting to get this going; it's been a long time coming. We need this. Yet, some of our national Indigenous political organizations — this is not going to be a political body — will have a say and a stake in this, and they will be asked to appoint people to this board, et cetera. So far, a couple of them have told us that — in its current status and the way things are going — they are not ready to say, "Let's go with this." They are not ready to jump on board. They are not bad actors at all.

What would you say to that? What would be a pathway forward?

Mr. FineDay: I would say that I'm glad I'm not a senator, and that I don't have to make this decision.

We say that this shouldn't be a political body. We say that this isn't a political process. But, of course, this is inherently political work. There are very legitimate concerns by political actors who will be implicated in the work of the national council for reconciliation.

I am good friends with the national Indigenous organization, or NIO, leaders, and I have talked to them about this process. I'm a risk-averse person. We have uncertainty in our political

Il faudra que la personne soit un très bon lobbyiste et, espérons-le, un voisin du ministre des Finances, afin qu'elle puisse tenter d'obtenir les ressources nécessaires pour s'assurer que ce conseil dispose de l'argent dont il a besoin pour faire son travail. J'ai bon espoir que l'objectif d'un fonds de dotation de 1 milliard de dollars ne sera pas perdu avec qui que ce soit les membres du conseil inaugural et le directeur, et que c'est un objectif vers lequel ils continueront de travailler.

La sénatrice Coyle : Je remercie tous les témoins ici présents et à l'écran ce soir.

J'ai tellement de questions à poser. Je vais peut-être commencer par vous, moi aussi, monsieur FineDay.

Vous affirmez qu'on a besoin de ce projet de loi. Je ne pense pas que quiconque autour de cette table soit en désaccord avec vous. Franchement, presque toutes les personnes à qui nous avons parlé nous ont dit que nous en avons besoin.

Je crois que vous avez dit que la recommandation initiale — et vous la maintenez — est qu'il devrait y avoir des représentants autochtones et non autochtones au sein du conseil, ce qui est formidable.

Vous avez parlé de certains mauvais intervenants. Il y en a toujours. Mais il y a aussi de bons intervenants à qui le projet de loi ne pose aucun problème. Nous en sommes maintenant au point où nous voulons le mettre en œuvre; cela fait longtemps que nous attendons. Nous avons besoin de ce projet de loi. Pourtant, certaines de nos organisations politiques autochtones nationales — il ne s'agira pas d'un organisme politique — auront leur mot à dire et un intérêt à cet égard, et on leur demandera de mettre des gens en candidature à ce conseil, et ainsi de suite. Jusqu'à maintenant, quelques-unes de ces organisations nous ont dit que, compte tenu de la situation actuelle et de la façon dont les choses se déroulent, elles ne sont pas prêtes à dire : « Procédons avec ce projet de loi. » Elles ne sont pas prêtes à embarquer. Ce ne sont pas du tout de mauvais intervenants.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet? Quelle serait la voie à suivre?

M. FineDay : Je dirais que je suis heureux de ne pas être sénateur et que je n'ai pas à prendre cette décision.

Nous affirmons qu'il ne devrait pas s'agir d'un organisme politique. Nous disons que ce n'est pas un processus politique. Mais, bien entendu, il s'agit d'un travail essentiellement politique. Les intervenants politiques qui participeront aux travaux du conseil national de réconciliation ont des préoccupations très légitimes.

Je suis un bon ami des dirigeants d'organisations autochtones nationales, ou OAN, et je leur ai parlé de ce processus. J'ai peur du risque. À l'heure actuelle, notre paysage politique est

landscape right now, just as we would in any minority Parliament. That's not a partisan comment. I work with all stripes along the political spectrum. This has made it through the House of Commons, which is an extraordinary feat. It has made it through a couple of readings here with you folks, which is an extraordinary feat. This will come down to it being a difficult decision. Is it better to have the national council for reconciliation — and work to make leaders more comfortable once it's been established through a number of processes — or is it better to not have it? I hate to put it in such black-and-white terms.

Of course, there is always the option to delay, to have more consultations and to engage more with the NIOs. I came to Ottawa in 2015 and worked at the AFN. It's not often that one party, group or body — political or in civil society — says they have been consulted enough. I say that with a great deal of respect for all of these bodies who do very important work.

It's my opinion that we need this legislation. I would rather see this passed — and see this continue to be worked on in an honest and earnest way — than risk not having it at all.

Senator Martin: Thank you to our witnesses this evening. Mr. FineDay, my question is for you. I feel like Senator Arnot and I were focusing on some similar points.

You caught my attention when you said this council is like the reconciliation auditor; that was very clear for me. But then I looked at the bill, specifically clauses 6 and 7, which outline the purpose and functions of the council — it's quite an extensive list.

I have a similar question regarding what is in the bill and the task at hand for the council — which is really broad, including to protect Indigenous language rights and to educate the public. It's a tall order. . I was going to ask whether what you recommended and what is in the bill is according to the vision and focus that the interim board may have had.

Mr. FineDay: Thank you, senator, for that question.

The answer is “yes.” I don't have a problem with the scope being so large because I would hate for a council, whether it's the first or the twenty-third iteration of it, to be too confined or constrained in its scope.

I think that this council and this legislation allow for the function of auditing government services, departments, statistics and these sorts of things — and to not be too limited in its scope. We don't want to be put in a position where they are unable to

incertain, comme c'est le cas pour tout gouvernement minoritaire. Ce n'est pas un commentaire partisan. Je travaille avec toutes les allégeances politiques. Ce projet de loi a été adopté à la Chambre des communes, ce qui est un exploit extraordinaire. Il a fait l'objet de quelques lectures ici avec vous, ce qui est un exploit extraordinaire. Au bout du compte, ce sera une décision difficile. Est-il préférable d'avoir un conseil national de réconciliation — et de travailler à rendre les dirigeants plus à l'aise une fois qu'il aura été établi au moyen d'un certain nombre de processus —, ou bien est-il préférable de ne pas en avoir? Je déteste présenter les choses de façon aussi contrastée.

Bien entendu, il y a toujours la possibilité de retarder les choses, de tenir plus de consultations et de collaborer davantage avec les OAN. Je suis arrivé à Ottawa en 2015 et j'ai travaillé à l'APN. Il n'arrive pas souvent qu'un parti, un groupe ou un organisme — politique ou de la société civile — affirme avoir été suffisamment consulté. Je dis cela avec beaucoup de respect pour tous ces organismes qui font un travail très important.

À mon avis, nous avons besoin de ce projet de loi. Je préférerais qu'il soit adopté — et que l'on continue de travailler dessus honnêtement et sérieusement — que de risquer de ne pas l'avoir du tout.

La sénatrice Martin : Je remercie nos témoins de ce soir. Monsieur FineDay, ma question s'adresse à vous. J'ai l'impression que le sénateur Arnot et moi nous sommes concentrés sur des éléments semblables.

Vous avez attiré mon attention lorsque vous avez affirmé que ce conseil est comme le vérificateur de la réconciliation; c'était très clair à mes yeux. Mais j'ai ensuite examiné le projet de loi, plus précisément les articles 6 et 7, qui décrivent la mission et les attributions du conseil... la liste est assez longue.

J'ai une question semblable concernant le contenu du projet de loi et la tâche du conseil, qui est vraiment vaste, y compris la protection des droits linguistiques des Autochtones et l'éducation du public. C'est un défi de taille... J'allais vous demander si les recommandations que vous avez formulées et le contenu du projet de loi correspondent à la vision et à l'orientation que le conseil provisoire a pu avoir.

M. FineDay : Je vous remercie de poser cette question, sénatrice.

La réponse est « oui ». Je ne vois pas d'inconvénient à ce que la portée soit si vaste parce que je n'aimerais pas qu'un conseil, qu'il s'agisse de la première ou de la vingt-troisième mouture, soit trop restreint ou limité dans sa portée.

Selon moi, ce conseil et ce projet de loi permettent l'exercice de la fonction de vérification des services gouvernementaux, des ministères, des statistiques et de ce genre de choses... et de ne pas être trop limité dans sa portée. Nous ne voulons pas nous

complete work that they deem important in a given time. Again, we don't know how reconciliation is going to evolve over the next 3, 10 or 25 years. Reconciliation today looks a lot different than it did when the Truth and Reconciliation Commission started way back when I was still in university.

I take your question, but I think it's better that the scope is broader than narrower.

Senator Martin: I will trust you and your insights to a certain extent, but it looks like a very tall order. I hope that the council will take it step by step. As you say, broad will be less restrictive and allow the council to do its work.

Mr. Goodon, in our previous panel, I quoted the sponsor of the bill in the House who said:

. . . we used a collaborative approach to develop Bill C-29. Engagement with indigenous leaders and communities was integral to the process every step along the way.

In your testimony, it's clear that you have been excluded.

Would you speak to this quote, and perhaps elaborate on what you said during your testimony?

Mr. Goodon: Yes, I absolutely can.

The pattern of this federal government is not similar to some of the past ones, but in the past, the word "consultation," and the duty to consult, was bastardized, if you'll allow me to use that word. If an Indigenous person is walking down the street, and you ask them, "What do you think about the hydro dam over here?" — that's consultation. Perhaps it's not quite to that extent, but it's fairly obvious in the remarks that I made here today that the focus was mostly on the NIOs, and the fact that the MNC is no longer a voice for the Métis Nation because it is allowing non-Métis people to become citizens in their organizations. The Red River Métis, who are the people of Riel and Gabriel Dumont, will have no voice. From my understanding, we had little to no consultation on this bill; otherwise, we could have raised this much earlier. As I said, my colleague Ambassador Clément Chartier raised it in the House committee, but it didn't seem to have the effect that we had desired.

Again, it's not the federal government's mandate to become involved in Métis politics — they wouldn't want to because it gets a little rough and tumbled — but, at the same time, the

retrouver dans une situation où les membres du conseil sont incapables de terminer le travail qu'ils jugent important à un moment donné. Encore une fois, nous ne savons pas comment la réconciliation va évoluer au cours des 3, 10 ou 25 prochaines années. La réconciliation d'aujourd'hui est très différente de ce qu'elle était lorsque la Commission de vérité et de réconciliation a été créée, à l'époque où je fréquentais encore l'université.

Je comprends votre question, mais je pense qu'il est préférable que la portée soit plus vaste qu'étroite.

La sénatrice Martin : Je vais vous faire confiance, à vous et à vos idées, dans une certaine mesure, mais cette tâche semble être un défi de taille. J'espère que le conseil procédera étape par étape. Comme vous le dites, une vaste portée sera moins contraignante et permettra au conseil de faire son travail.

Monsieur Goodon, au sein du groupe de témoins précédent, j'ai cité le parrain du projet de loi à la Chambre, qui a dit ce qui suit :

[...] nous avons adopté une approche collaborative pour élaborer le projet de loi C 29. La consultation des chefs et des communautés autochtones a fait partie intégrante du processus, du début jusqu'à la fin.

Selon votre témoignage, il est clair que vous avez été exclus.

Pourriez-vous commenter cette citation et peut-être préciser les propos que vous avez tenus pendant votre témoignage?

M. Goodon : Oui, absolument.

La façon de faire du gouvernement fédéral actuel n'est pas la même que celle de certains des gouvernements qui l'ont précédé, mais, dans le passé, le mot « consultation » et l'obligation de tenir des consultations ont été galvaudés, si vous me permettez d'employer ce terme. Si un Autochtone marche dans la rue et qu'on lui demande : « Que pensez-vous du barrage hydroélectrique ici? », c'est une consultation. Ce n'est peut-être pas tout à fait dans cette mesure, mais il est assez évident, d'après la déclaration que j'ai faite devant vous aujourd'hui, que l'accent était surtout mis sur les OAN et sur le fait que le Ralliement national des Métis ne représente plus la nation métisse parce qu'il permet à des non-Métis de devenir citoyens au sein de leurs organisations. Les Métis de la rivière Rouge, qui sont le peuple de Riel et de Gabriel Dumont, n'auront pas voix au chapitre. D'après ce que je comprends, nous n'avons pratiquement pas été consultés sur ce projet de loi; autrement, nous aurions pu soulever ce problème beaucoup plus tôt. Comme je l'ai dit, mon collègue l'ambassadeur Clément Chartier en a parlé au comité de la Chambre, mais son témoignage n'a pas semblé avoir l'effet que nous souhaitions.

Encore une fois, le gouvernement fédéral n'a pas pour mandat de participer à la vie politique des Métis — il ne le voudrait pas parce que les choses se corsent un peu —, mais, en même temps,

federal government needs to recognize that without the voice of the Red River Métis, who are recognized in section 35 of the Constitution, there will be a huge gaping hole at the table.

The Chair: I'm going to jump in because Mr. Young hasn't had a chance to provide any comments, so I'm going to give him a chance now to see if he has anything to add.

Mr. Young: It's interesting. I took the time to review the legislation, and I recommended that the board of directors not have the absolute authority to put together an action plan without talking to the other players identified in Canada's Constitution — the Métis, the Inuit and the First Nations people — because those people will have the opportunity to define what their existing rights are, which are recognized and affirmed in Canada's Constitution.

The Indian residential school survivors, at the behest of the Catholic Bishops of Canada, requested a one-pager on what reconciliation requires. The word "reconciliation" has been thrown about for quite some time now. My concern is this: Five or six years down the road, unless it's defined in the legislation and it's legally binding, the word "reconciliation" will become a thing of the past. In their statements, the survivors stated that real reconciliation is not going to happen unless Aboriginal people — whose rights are recognized in the Constitution of Canada — are given the opportunity to identify, define and negotiate an implementation strategy with Canada, the provincial governments and the territorial governments. If that doesn't happen, the issues that our people are talking about today — the poverty, the land issue and the treaties that are not implemented — will be issues 20 years down the road.

I believe that it's an opportune time for Canada and the provinces to sit down with each of the Aboriginal groups to negotiate their framework agreement on an implementation strategy. I know that is a big issue, but, in my opinion, it has to get done. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Young.

Senator LaBoucane-Benson: Mr. Young, my question for you was answered, but what do you think is the critical role of survivors in the council? Do you see the board of directors being made up of survivors, or were you thinking about a survivors' council — perhaps like an elders' council — that would advise the board of directors? Where do you see the critical role of survivors in this organization?

Mr. Young: I believe that the board of directors of the national council for reconciliation should consist of a majority of First Nations people, preferably survivors, because the Indian residential school issue caused what we are talking about right

il doit reconnaître que, sans la voix des Métis de la rivière Rouge, qui sont reconnus à l'article 35 de la Constitution, il y aura un trou béant à la table.

Le président : Je vais intervenir parce que Me Young n'a pas eu l'occasion de formuler de commentaires. Alors, je vais maintenant lui donner cette occasion pour voir s'il a quelque chose à ajouter.

Me Young : C'est intéressant. J'ai pris le temps d'examiner le projet de loi, et j'ai recommandé que le conseil d'administration n'ait pas le pouvoir absolu d'élaborer un plan d'action sans consulter les autres intervenants mentionnés dans la Constitution du Canada — les Métis, les Inuits et les peuples des Premières Nations — parce que ces gens auront la possibilité de définir leurs droits existants, qui sont reconnus et confirmés dans la Constitution du Canada.

À l'instigation des évêques catholiques du Canada, les survivants des pensionnats indiens ont demandé un document d'une page sur ce que requiert la réconciliation. Le mot « réconciliation » est employé depuis longtemps. Ce qui m'inquiète, c'est que, dans cinq ou six ans, si la notion n'est pas définie dans la loi et qu'elle n'est pas juridiquement contraignante, le mot « réconciliation » deviendra chose du passé. Dans leurs déclarations, les survivants ont affirmé qu'il n'y aura pas de véritable réconciliation à moins que les peuples autochtones — dont les droits sont reconnus dans la Constitution du Canada — aient la possibilité de définir et de négocier une stratégie de mise en œuvre avec le Canada et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Si cela ne se produit pas, les problèmes dont notre peuple parle aujourd'hui — la pauvreté, la question des terres et les traités qui ne sont pas mis en œuvre — seront encore des problèmes dans 20 ans.

Je crois que c'est le moment opportun pour le Canada et les provinces de discuter avec chacun des groupes autochtones pour négocier leur accord-cadre sur une stratégie de mise en œuvre. Je sais que c'est une grosse affaire, mais, à mon avis, il faut que ce soit fait. Merci.

Le président : Merci, maître Young.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Maître Young, on a répondu à ma question, mais quel est, selon vous, le rôle essentiel des survivants au sein du conseil? Pensez-vous que le conseil d'administration devrait être composé de survivants, ou bien envisagez-vous un conseil des survivants — peut-être comme un conseil des aînés — qui conseillerait le conseil d'administration? Selon vous, quel est le rôle essentiel des survivants dans cette organisation?

Me Young : Je crois que le conseil d'administration du conseil national de réconciliation devrait être composé majoritairement de membres des Premières Nations, de préférence des survivants, parce que le problème des pensionnats

now — where First Nations people were impacted the most. That should not be a contentious issue.

I think that it's a responsible position to take, and if it requires more discussion among the people and the government, then that should happen.

Senator LaBoucane-Benson: My second question is for Mr. Goodon. I'm a Métis from Alberta, and my family is from Red River. I've had conversations with my good friend Audrey Poitras, and I've talked to Dave Chartrand. When Indigenous people wrest away the ability to define who we are from the government, then we will have disagreements.

I think it was fantastic that you helped people on the committee understand that the Métis are working it out, and I choose to believe that one day we will all figure that out together.

Aside from the identity things occurring in our own work, do you see value in the council being able to establish baseline information, as well as monitor and measure as we go in order to see how the government is working with Indigenous peoples — those people who are defined in our Constitution — but also, more broadly, people from vulnerable populations who need to be acknowledged? Do you see a benefit or value in that? Does MMF see that we need to come together, as Indigenous people, in a council like this, and take control of our own data and the story that data tells?

Mr. Goodon: Those are great questions. Before I answer that, I want to touch upon a couple of things that were said previously in the testimony.

In terms of the Métis National Council, I was intimately involved with it for a long time. It did not ask the Assembly of First Nations to represent them on the residential school survivors and settlement issue. That was a bit of an error that was said there.

As well, I do think that having historic Métis Nation representation on a council like this is absolutely necessary, as I've said in my remarks. I would hate to see the council become focused on an important issue, but only one issue. Reconciliation is broader than a couple of the tragedies that happened in the past. If you look at what happened to our people, Canada went to war with us, and I don't know if they have said sorry yet. That is something that could be reconciled. They took our lands away from us. There are a lot of things that happened.

indiens a causé la situation dont nous parlons en ce moment, où ce sont les membres des Premières Nations qui ont été le plus touchés. Ce ne devrait pas être une question litigieuse.

Je pense que c'est une position responsable à adopter, et, si cela nécessite davantage de discussions entre les peuples et le gouvernement, alors elles devraient avoir lieu.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma deuxième question s'adresse à M. Goodon. Je suis une Métisse de l'Alberta, et ma famille vient de la rivière Rouge. J'ai eu des conversations avec ma bonne amie Audrey Poitras et avec Dave Chartrand. Lorsque les peuples autochtones se feront arracher la capacité de définir qui ils sont par le gouvernement, il y aura des désaccords.

Je trouve fantastique que vous ayez aidé les membres du comité à comprendre que les Métis y travaillent, et j'ai choisi de croire qu'un jour, nous trouverons une solution ensemble.

Outre les questions d'identité qui se posent dans le cadre de notre propre travail, croyez-vous qu'il serait utile que le conseil soit en mesure d'établir des renseignements de base, ainsi que de surveiller et de mesurer, au fur et à mesure, la façon dont le gouvernement travaille avec les peuples autochtones — les peuples qui sont définis dans notre Constitution —, mais aussi, de façon plus générale, les personnes issues de populations vulnérables qui doivent être reconnues? Y voyez-vous un avantage ou une utilité? La Fédération des Métis du Manitoba considère-t-elle que nous devons nous réunir, en tant qu'Autochtones, au sein d'un conseil comme celui-ci, et prendre le contrôle de nos propres données et de l'histoire qu'elles racontent?

M. Goodon : Ce sont d'excellentes questions. Avant d'y répondre, j'aimerais revenir sur deux ou trois choses qui ont déjà été dites dans les témoignages.

En ce qui concerne le Ralliement national des Métis, j'ai participé de près à ses activités pendant longtemps. Il n'a pas demandé à l'Assemblée des Premières Nations de représenter ses membres dans le dossier des survivants des pensionnats indiens et du règlement. C'est un peu une erreur qui a été commise.

Par ailleurs, je pense qu'il est absolument nécessaire que des représentants de la nation métisse historique siègent à un conseil comme celui-ci, comme je l'ai dit dans ma déclaration. Je ne voudrais pas que le conseil se concentre sur une question importante, mais une seule question. La réconciliation est plus vaste que quelques-unes des tragédies du passé. Si on regarde ce qui est arrivé à notre peuple, le Canada est entré en guerre avec nous, et je ne sais pas s'il a déjà présenté des excuses. Ce pourrait être un élément de la réconciliation. On nous a pris nos terres. Beaucoup de choses se sont produites.

And when you look at what happened to the Inuit, we could speak for many hours here about the tragedies and the horrible things that were happening up there.

I do agree with you that there is value. In fact, I think that our government absolutely agrees that it's extremely important, as you said, to establish baselines, monitor the data and understand the different issues that different Indigenous nations and governments have with respect to their relationship with the Crown, or their relationship with our country.

I would be hesitant to say whether that would be helpful for the Red River Métis without knowing who would be representing that Métis voice. If that Métis voice was from one of these new communities in Ontario with no connection to the historic Métis Nation, that would be extremely problematic for us because there would be no connection to us.

In regard to what you are saying, we 100% support the concept and the premise, but we're concerned about making it work.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you, Mr. Chair, for letting me be so stubborn.

Mr. Young: Mr. Chair, I want to correct what Mr. Goodon has said. The Assembly of First Nations was requested by the MNC to negotiate the Indian Residential Schools Settlement Agreement on behalf of the Métis people of Canada, as well as the First Nations people.

The Chair: We will have you provide your testimony in writing. We still have a list of senators here that we have to go through. Thank you for your comment, though.

Mr. Young: I will do that. Thank you.

Senator Greenwood: Thank you to the witnesses. I have sat through several witnesses' testimonies — everyone brings up the makeup of the council, and offers us all kinds of recommendations, which I think is great because they are coming from diverse perspectives. I'm going to ask that question, but in a different way.

What advice would you give around constructing a council that's inclusive? There are many organizations, and perhaps it's the structure itself. I would like all three of you to respond with one or two points of advice that you would give. If you were in charge and you had to do this, what advice would you give us to think about, to design and to create? Can I start with you, Mr. FineDay?

Mr. FineDay: Oh, my goodness, senator; I thought you might be liking me, but now I know that's not the case.

Et, quand on regarde ce qui est arrivé aux Inuits, nous pourrions parler pendant des heures, ici, au sujet des tragédies et des choses horribles qui se passaient là-bas.

Je conviens avec vous qu'il y a une utilité. De fait, je pense que notre gouvernement est tout à fait d'accord pour dire qu'il est extrêmement important, comme vous l'avez mentionné, d'établir des bases de référence, de surveiller les données et de comprendre les différents problèmes que vivent les divers gouvernements et nations autochtones en ce qui a trait à leur relation avec la Couronne, ou à leur relation avec notre pays.

J'hésiterais à affirmer que ce serait utile ou pas pour les Métis de la rivière Rouge sans savoir qui représenterait cette voix métisse. Si le représentant des Métis était originaire de l'une de ces nouvelles collectivités de l'Ontario qui n'a aucun lien avec la nation métisse historique, ce serait extrêmement problématique, à nos yeux, car il n'y aurait aucun lien avec nous.

Quant à ce que vous dites, nous appuyons entièrement le concept et la prémisse, mais nous sommes préoccupés par son fonctionnement.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je vous remercie, monsieur le président, de me permettre d'être aussi entêtée.

Me Young : Monsieur le président, je veux corriger ce que M. Goodon a dit. Le Ralliement national des Métis a demandé à l'Assemblée des Premières Nations de négocier la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens au nom des Métis du Canada et des Premières Nations.

Le président : Nous allons devoir vous demander de présenter votre témoignage par écrit. Nous avons encore une liste de sénateurs à parcourir. Je vous remercie toutefois de votre commentaire.

Me Young : Je vais le faire. Merci.

La sénatrice Greenwood : Je remercie les témoins. J'ai assisté aux témoignages de plusieurs témoins... tout le monde parle de la composition du conseil et nous présente toutes sortes de recommandations, ce qui est formidable, car elles proviennent de divers points de vue. Je vais poser cette question, mais différemment.

Quels conseils donneriez-vous au sujet de la mise sur pied d'un conseil inclusif? Il y a de nombreuses organisations, et peut-être que c'est la structure en soi. J'aimerais que vous répondiez tous les trois en formulant un ou deux conseils. Si vous étiez les responsables et que vous deviez le faire, quels conseils nous donneriez-vous pour réfléchir, concevoir et créer? Puis-je commencer par vous, monsieur FineDay?

M. FineDay : Oh, ma foi, sénatrice. Je me disais que vous m'aimiez peut-être, mais je sais maintenant que ce n'est pas le cas.

I have a real luxury here. I'm not representing a certain constituency. I'm not representing anybody but myself and my role in this council. The legislation, as it's written, allows for three constitutionally recognized groups, plus the Native Women's Association of Canada, and it also goes into great detail about other areas that should be looked at and considered when making up the council. I think that we can live with those parameters and those statistical indicators that have been set out in the legislation.

We know, statistically speaking, that if you go into a band office, 9 times out of 10, the majority of the directors are women, and an increasing number of the band managers are women, and an increasing number of chiefs — we just passed a high-water mark in Saskatchewan — are women as well. I'm pleased to see the Native Women's Association of Canada on that secured representation.

I understand why organizations like Pauktuutit Inuit Women of Canada and the AFN Women's Council would not agree with their specific inclusion on the board. I can only imagine the testimony that you have heard from different constituency groups saying that they demand representation on this board.

My mom is Norwegian and my dad is from Sweetgrass, so I'm tempted to say there should be a very cute boy from Sweetgrass, who is also half Norwegian, on the council as well. I'm not going to do that.

As Indigenous people, we love to create assemblies. We're really good at it. We default back to it as a governance structure and say, "Okay, this piece is mine. You can have that piece, but it's over there. This piece is mine." We sort of get territorial about it.

I would love if we could, for a brief moment in time, rise above the identity politics and the representational politics. You'll see that in regard to what I'm speaking to, I'm weighed down on one side. That's the chip on my shoulder: being from Saskatchewan when I'm in Ottawa. Everybody has their thing.

This work is so important that I'm hopeful we can briefly suspend these little sandbox disagreements that we often have, and, again, I have a great deal of respect for elected leadership, NIOs and these sorts of things. But this work is so important, and I keep coming back to the clock ticking and your limited time in being able to pass this legislation.

Je suis véritablement choyé. Je ne représente pas une certaine circonscription. Je ne représente personne d'autre que moi-même et mon rôle au sein de ce conseil. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, permet à trois groupes reconnus par la Constitution, en plus de l'Association des femmes autochtones du Canada, de siéger, et il décrit en détail d'autres éléments qui devraient être examinés et pris en considération au moment de constituer le conseil. Je pense que nous pouvons vivre avec ces paramètres et ces indicateurs statistiques qui ont été établis dans le projet de loi.

Nous savons, d'un point de vue statistique, que, si on se rend dans un bureau de bande, neuf fois sur dix, la majorité des administrateurs sont des femmes, et un nombre croissant de gestionnaires de bande sont des femmes, et un nombre croissant de chefs — nous venons tout juste de dépasser la barre en Saskatchewan — sont également des femmes. Je suis heureux de voir que l'Association des femmes autochtones du Canada est représentée.

Je comprends pourquoi des organisations comme Pauktuutit Inuit Women of Canada et le Conseil des femmes de l'APN ne seraient pas d'accord pour que cette association soit incluse dans le conseil d'administration. Je ne peux qu'imaginer les témoignages que vous avez entendus de la part de divers groupes de circonscription qui exigent une représentation au sein de ce conseil.

Ma mère est norvégienne, et mon père est de Sweetgrass, alors je suis tenté de dire qu'il devrait y avoir un garçon très mignon de Sweetgrass, qui est aussi à moitié norvégien, au conseil également. Je ne vais pas le faire.

En tant qu'Autochtones, nous adorons créer des assemblées. Nous sommes très doués pour le faire. Nous revenons par défaut à une structure de gouvernance et nous disons : « D'accord, cette part est à moi. Vous pouvez avoir celle-là, mais elle est là-bas. Celle-ci est à moi. » Nous sommes territoriaux, en quelque sorte.

J'aimerais vraiment que nous puissions, pour un bref moment, nous élever au-dessus de la politique identitaire et de la politique de représentation. Vous constaterez qu'en ce qui concerne ce dont je parle, je penche d'un côté. C'est mon esprit querelleur : le fait que je viens de la Saskatchewan lorsque je suis à Ottawa. On a tous quelque chose.

Ce travail est tellement important que j'espère que nous pourrions suspendre brièvement ces petits désaccords enfantins que nous avons souvent et, encore une fois, j'ai beaucoup de respect pour les dirigeants élus, les OAN et ce genre de choses. Mais ce travail est tellement important, et je reviens toujours au compteur qui tourne et au temps limité dont vous disposez pour adopter ce projet de loi.

The Chair: We're out of time. We have three senators left but only five minutes, so I'm trying to include everyone. If you could ask your question, perhaps ask for the answer in writing. It might help everyone get their question in.

Senator Audette: I'll try to ask my question in English.

For me, coming from a grassroots perspective or passion, it has been a long journey for this bill and about who should sit where. Minister Goodon, I have been learning and listening from you that you also have a right, and your people have a right. Perhaps we could put somewhere in the bill that there is an accountability with your nation — with your people — and they come every year. Every year, at AFN — Mr. Young, I remember you at AFN — the commissioner was coming and giving reports. Perhaps we can oblige or give that responsibility at council, where they must go to you and create that conversation, and a space for your nation and your people as well until it is settled; or if it is not settled, you have that space. I'm a strong believer that the way we are structured, we fight amongst us — and the agenda over there is without us.

Mr. Goodon: That's an amazing question that dovetails into the other senators' questions as well. Yes, I honestly think there are ways to do this. Going back to one of the first questions — which I think Senator Martin asked — it is about consultation. If there would have been a conversation with our government to find a solution, although it's not perfect, it still might be helpful. It might have value, as was suggested before. I have great respect for my colleague Max FineDay wanting to move things forward, and we have issues that we want to move forward. We want our treaty to be in legislation this fall, and hopefully senators will support that when it comes there. But, at the same time, as has been said many times today, it will be an extremely important body — and I think there would have to be an agreement between our governments on how this will be set up. I think conversations need to happen sooner rather than later.

Senator Audette: Thank you.

The Chair: The time for this panel is complete. I wish to, again, thank the witnesses for joining us this evening. We really appreciate your testimony.

(The committee adjourned.)

Le président : Le temps dont nous disposons s'écoule. Il nous reste trois sénateurs, mais seulement cinq minutes, alors j'essaie d'inclure tout le monde. Si vous pouviez poser votre question, et peut-être demander une réponse par écrit. Ainsi, tout le monde pourrait poser sa question.

La sénatrice Audette : Je vais essayer de poser ma question en anglais.

À mes yeux, de mon point de vue ou de ma passion en tant que personne du peuple, le processus relatif au projet de loi et à la détermination de qui devrait siéger où a été long. Monsieur le ministre Goodon, je suis en train d'apprendre et je vous écoute nous dire que vous avez également un droit et que votre peuple a un droit. Peut-être pourrions-nous inscrire quelque part dans le projet de loi l'existence d'une obligation de rendre des comptes à votre nation — à votre peuple — et que vos représentants viendront chaque année. Tous les ans, à l'APN — maître Young, je me souviens de vous à l'APN —, le commissaire venait présenter des rapports. Peut-être pourrions-nous donner au conseil l'obligation ou la responsabilité de s'adresser à vous et de créer cette conversation, ainsi qu'un espace pour votre nation et votre peuple jusqu'à ce que la question soit réglée... ou, si elle ne l'est pas, vous aurez cet espace. Je crois fermement que, compte tenu de la façon dont nous sommes structurés, nous nous battons entre nous... et le programme là-bas est sans nous.

M. Goodon : C'est une question formidable qui rejoint celles des autres sénateurs. Oui, je pense honnêtement qu'il existe des façons de le faire. Pour revenir à l'une des premières — que la sénatrice Martin a posée, je crois —, c'est une question de consultation. S'il y avait eu avec notre gouvernement une conversation visant à trouver une solution, même si elle n'est pas parfaite, elle pourrait quand même être utile. Elle pourrait avoir de la valeur, comme on l'a déjà laissé entendre. J'ai beaucoup de respect pour mon collègue Max FineDay, qui veut faire avancer les choses, et nous avons des dossiers que nous voulons faire progresser. Nous voulons que notre traité soit enchâssé dans le projet de loi cet automne, et j'espère que les sénateurs l'appuieront lorsqu'il sera présenté. Mais, en même temps, comme on l'a dit à maintes reprises aujourd'hui, ce sera un organisme extrêmement important... et je pense qu'il faudrait que nos gouvernements s'entendent sur la façon dont il sera mis sur pied. Je pense que les discussions doivent avoir lieu le plus tôt possible.

La sénatrice Audette : Merci.

Le président : Le temps de parole réservé à ce groupe est écoulé. Je remercie encore une fois les témoins d'avoir été des nôtres ce soir. Nous vous sommes vraiment reconnaissants de votre témoignage.

(La séance est levée.)